



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 5 JUILLET 2019**

DÉBATS



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Laurent DARTHOU

CHEF DE CABINET

M. Vincent SEROZ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS -
Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Roger CHASSAGNARD -
M. Francis COLASSON - M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE -
Mme Danielle COULAUD - Mme Najat DELDOULI - M. Jean-Jacques DELPECH -
Mme Ghislaine DUBOST - Mme Florence DUCLOS - Mme Laurence DUMAS -
M. Gilbert FRONTY - M. Cédric LACHAUD - M. Jean-Jacques LAUGA -
M. Jean-Claude LEYGNAC - Mme Sandrine MAURIN - Mme Marilou PADILLA-RATELADE -
M. Christophe PETIT - M. Jean-Claude PEYRAMARD - M. Franck PEYRET - Mme Lilith PITTMAN -
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE - Mme Michèle RELIAT - Mme Nelly SIMANDOUX -
M. Gérard SOLER - M. Jean STÖHR - M. Jean-Marie TAGUET - Mme Annick TAYSSE -
Mme Stéphanie VALLEE

Pouvoirs :

Madame Hélène ROME	à	Monsieur Christophe PETIT
Monsieur Gilbert ROUHAUD	à	Madame Florence DUCLOS
Madame Hayat TAMIMI	à	Monsieur Cédric LACHAUD
Madame Nicole TAURISSON	à	Monsieur Jean-Jacques DELPECH

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de Secrétaire.

.....

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

.....

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 5 JUILLET 2019

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

10 à 18

EXAMEN DU RAPPORT ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

- | | | |
|-----|---|----------|
| 101 | Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'Etat et le Conseil Départemental de la CORRÈZE | 19 à 21 |
| 102 | Bilan intermédiaire : Schéma Départemental de l'Enfance | 22 et 23 |

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

- | | | |
|-----|---|---------|
| 201 | Les aides aux collectivités - Une action forte de solidarité départementale en soutien des territoires ruraux | 24 à 26 |
| 202 | Politique de l'eau 2019-2021 | 27 à 29 |
| 203 | Routes 2025 - Grands projets routiers en cours d'études.
Etat d'avancement et concertations publiques | 30 à 33 |
| 204 | Sécurité routière sur les routes départementales - | |
| 205 | Vitesse maximale autorisée à 90 km/h | 34 à 36 |
-

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301 Admissions en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses 37

302 Actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 31 mai 2019 38 et 39

303 Marchés publics et accords-cadres
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du
Conseil Départemental
Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales 40

305 Communication du rapport d'activité 2018 des services
du Conseil Départemental 41 et 42

Présentation du rapport d'activité 2018 des services de l'Etat
par Monsieur le Préfet de la CORRÈZE 43 à 55

M. LE PRÉSIDENT – Bonjour à tous. Je vais demander à la Vice-Présidente secrétaire de séance de procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Mes chers collègues, la séance de ce jour porte sur plusieurs dossiers qui relèvent de l'action quotidienne de notre activité et de projets stratégiques pour l'avenir de la Corrèze. L'action quotidienne du Département correspond d'abord à la solidarité entre les Corrèziens. Il s'agit du cœur de notre action. La solidarité représente un budget de 130 M€ cette année, soit une hausse de 3 M€ par rapport à 2018. Il s'agit d'un ensemble de politiques actives et innovantes pour accompagner les plus fragiles dans l'objectif constant de justice sociale et de confortement de notre modèle social.

Nous n'avons pas attendu le lancement d'une stratégie nationale pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès à l'emploi. Nous n'avons pas attendu l'élaboration de 21 mesures gouvernementales pour apporter des réponses concrètes aux attentes et aux besoins des Corrèziens les plus fragiles. Néanmoins, les orientations du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi sont aujourd'hui une véritable reconnaissance des politiques que nous menons en Corrèze. Il s'agit d'une reconnaissance des principes mêmes de nos politiques : l'égalité des chances pour tous, l'équité sociale pour chacun, et l'incitation à l'activité. Il s'agit aussi d'une reconnaissance aussi bien en termes d'actions, par lesquelles nous avons su innover, notamment pour la politique de l'insertion et de l'emploi, qu'en termes de méthode avec les partenariats que nous développons, par exemple dans la politique de l'enfance. Nous avons donc souhaité nous associer à ce plan national à travers une convention avec l'Etat, que Sandrine MAURIN nous présentera. En fin de séance, nous accueillerons Monsieur le Préfet pour la présentation du rapport annuel des services de l'Etat, et nous signerons cette convention de partenariat.

Nous présentons également aujourd'hui la protection de l'enfance, compétence la plus noble et la plus exigeante du Département. Cette politique évolue dans un contexte marqué par une augmentation constante des accompagnements réalisés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), l'arrivée massive de mineurs non accompagnés ces dernières années, et le désengagement progressif de l'Etat du champ du handicap et de la pédopsychiatrie. Aujourd'hui, plus de 10 000 jeunes bénéficient des actions de la PMI (Protection Maternelle et Infantile). 1 200 jeunes sont accompagnés par l'ASE. Conformément à notre engagement, nous présentons aujourd'hui un bilan intermédiaire de notre Schéma Départemental de l'Enfance adopté en novembre 2017. Ce plan se décline en 35 actions opérationnelles. 80 % de ce plan est aujourd'hui réalisé ou en cours de réalisation. Ces actions sont menées dans un large partenariat. Je remercie aujourd'hui l'ensemble des professionnels de l'enfance pour leur mobilisation aux côtés du Département. Marilou PADILLA-RATELADE et Agnès AUDEGUIL vous présenteront ce bilan.

En novembre dernier, nous avons présenté un point d'étape de notre Plan Départemental d'Insertion (PDI). Nous en ferons de même avec le Schéma de l'Autonomie lors d'une prochaine séance, pour vous rendre compte de l'avancement de nos actions dans le champ de la cohésion sociale.

J'en viens à la cohésion territoriale. Plusieurs projets stratégiques pour l'avenir de la Corrèze vous seront présentés aujourd'hui. Dans le cadre de notre plan "Routes 2025", de grands projets ont été lancés ou relancés depuis 2015. Au-delà des études techniques préalables à ces projets, nous nous sommes donné les moyens de les réaliser sur le plan financier. 17 M€ sont d'ores et déjà inscrits au budget 2019 pour financer ces grandes opérations. Jean-Marie TAGUET vous présentera l'avancement des projets de déviation de Lubersac, Meymac, Noailles, et celui du contournement de Malemort, projet le plus avancé, dont les travaux commenceront à l'été 2020.

La politique de l'eau constitue un autre sujet stratégique pour notre territoire. Au sein d'E.P.I.DOR, les six Conseils Départementaux ont souhaité mener un travail de prospective, dans le cadre du plan Dordogne 2050. Nous visionnerons un film présentant le diagnostic et les enjeux de la politique de l'eau pour ce vaste territoire allant des Monts d'Auvergne à l'estuaire de la Gironde. Alors que les besoins augmenteront et que les usages se diversifient, il est aujourd'hui fondamental de préserver et de sécuriser la ressource en eau. Christophe ARFEUILLERE nous présentera la nouvelle politique départementale pour répondre à cet enjeu, avec un engagement financier à hauteur de 6 M€ pour 2019-2021. Cette politique, établie en concertation avec les collectivités et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, fixe nos priorités : la qualité et la protection de la ressource, la réduction des pollutions en traitant les masses d'eau prioritaires, et la gestion cohérente des bassins aquatiques à l'échelle des bassins hydrographiques. Cette politique est adossée à un contrat de progrès négocié avec l'Agence de l'eau et la Banque des territoires pour conforter les financements des collectivités. Premier contrat de progrès à l'échelle du bassin Adour-Garonne, il nous permet d'ajuster les dispositifs du 11^{ème} programme pour établir une politique sur mesure répondant aux besoins des collectivités et s'adaptant aux particularités de notre territoire.

Adapter notre action pour garantir la cohésion des territoires, tel est l'objectif de nos politiques d'aides aux collectivités. En 2018, nous avons initié une contractualisation pour apporter une lisibilité aux collectivités et une garantie des financements départementaux sur trois ans. Les contrats passés avec les communes et les intercommunalités ont été conçus pour être vivants et prendre en compte les évolutions des projets et l'émergence d'opérations nouvelles. Aujourd'hui, une évaluation à mi-parcours de la contractualisation nous permet de redéployer 2,3 M€ de crédits et de financer 156 nouveaux projets. Par ailleurs, nous nous étions engagés en faveur d'un dispositif de soutien renforcé pour les petites communes rurales. Particulièrement affectées par les baisses de dotation d'Etat, ces communes n'ont plus les ressources suffisantes pour assurer l'entretien de leur voirie ou les interventions d'urgence sur leurs bâtiments. Christophe PETIT nous proposera de mettre en place une dotation de solidarité communale pour renforcer notre soutien à ces communes, avec une dotation portée à 80 % pour leurs travaux de voirie ou, selon leur choix, les travaux d'urgence sur leurs bâtiments. Au-delà de l'accompagnement financier, nous allons renforcer notre soutien aux communes en développant nos missions de conseil et d'assistance auprès des Maires, élus municipaux et secrétaires de mairie. Face au désengagement de l'Etat sur ces missions de conseil depuis plusieurs années, les secrétaires de mairie ont plus que jamais besoin d'être accompagnés dans des procédures administratives toujours plus complexes et chronophages. Nous proposons déjà un accompagnement avec le Service des Aides aux Communes, les chefs de projets et Corrèze Ingénierie. Nous allons renforcer notre action en mettant à leur disposition l'expertise de l'ensemble des services départementaux, notamment les services Finances et Ressources humaines.

La réforme en cours sur le réseau local des finances publiques ne fait que conforter ce besoin d'accompagnement de proximité. Le Gouvernement vient d'inventer le concept de « Maisons France services ». C'est, certes, une prise de conscience du problème, mais il ne faudrait pas que ce soit un nouveau prétexte pour continuer d'affaiblir les services de l'Etat dans notre territoire, en passant d'une présence permanente à une présence sporadique, synonyme de fermeture progressive. Dès 2004, la Corrèze a été précurseur avec la création des Maisons du Département, devenues aujourd'hui Maisons Du Département et des Services Au Public (MDDSAP). Elles jouent un rôle grandissant et incontournable pour garantir la présence des services sur les territoires. Bien sûr, le numérique permet de réaliser aujourd'hui presque toutes les démarches et facilite le quotidien de nombreux usagers. Mais le digital ne peut pas remplacer le contact humain, le conseil direct et l'accompagnement personnalisé. Avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Corrèze s'est dotée d'un Schéma d'Amélioration de l'Accès des Services au Public en 2017. Dont acte, mais il faudrait surtout qu'il soit suivi et respecté par l'Etat. Au-delà des schémas, il faut savoir quel niveau de service nous voulons pour notre territoire. Pour sa part, le Département a fait

clairement le choix d'un service de qualité et de proximité. Ce choix s'illustre par le rapport d'activité 2018 de notre collectivité qui vous sera présenté par Franck PEYRET. A cette occasion, je salue l'engagement de nos agents départementaux, et les remercie pour leur travail au service des Corrèziens.

Parmi les actions marquantes de 2018, je voudrais revenir sur la fibre et sur Corrèze Transition Ecologique. Notre plan Corrèze 100 % fibre 2021, moqué à ses débuts, critiqué et même combattu par la suite, fait aujourd'hui ses preuves comme modèle de service public de la fibre. L'arrivée d'Orange cette semaine et des autres grands opérateurs sur ce réseau démontre toute la pertinence d'un schéma 100 % public. Nous sommes heureux que le modèle corrézien ait été exporté en Creuse. Même si la Haute-Vienne a souhaité concéder une partie de son réseau en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux), nos collègues se sont finalement ralliés au 100 % et à son plan de financement lors du dernier comité syndical de DORSAL.

En 2019, nous avons aussi fédéré l'ensemble de nos partenaires autour de la dynamique Corrèze Transition Ecologique. Cet engagement écologique a été salué par la Ministre Emmanuelle WARGON lors de la signature du contrat avec l'Etat le 14 juin dernier. Avec ce programme, nous souhaitons faire de la transition écologique un véritable atout de développement économique harmonieux.

Les incendies qui ont frappé récemment des entreprises et des projets économiques nous interrogent sur une forme de totalitarisme vert. Ces procédés antidémocratiques, aussi lâches que violents, ne servent en rien la cause qu'ils prétendent défendre. Ils doivent être fermement condamnés et combattus, comme toute forme d'extrémisme. Nous réaffirmons notre soutien à tous les acteurs économiques qui s'engagent dans le développement de projets responsables et ambitieux pour notre territoire.

Le rapport d'activité 2018 et les décisions que nous allons prendre aujourd'hui montrent que le Département est un acteur de proximité incontournable pour la cohésion sociale et territoriale.

A l'issue du grand débat national, le Président de la République a annoncé un nouvel axe de décentralisation pour renforcer la liberté d'administration des collectivités. La libre administration, c'est d'abord la garantie de moyens suffisants. L'Etat nous a donné un premier signal positif à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) pour 2019. La reconnaissance de nos efforts de gestion au titre du contrat de Cahors nous permet de bénéficier cette année d'un bonus d'1 M€ pour nos investissements. J'en remercie Monsieur le Préfet.

D'autres chantiers sont ouverts entre l'Etat et les départements, notamment la réforme fiscale. La suppression de la taxe d'habitation a conduit à une sorte de jeu de chaises musicales pour trouver des compensations pour les communes. Dans ce cadre, si le Gouvernement fait le choix unilatéral de transférer la taxe foncière au bloc communal et de proposer aux départements une part de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) ou de CSG (Contribution Sociale Généralisée), nous ne serons pas fermés à la discussion, mais cela suppose des garanties claires. Il s'agit d'abord de garantir une clause de revoyure, notamment en cas de crise économique qui pourrait affecter les recettes de TVA ou de CSG. Il s'agit, ensuite, de garantir notre autonomie fiscale en permettant aux départements de disposer d'une marge de manœuvre d'un point sur les droits de mutation. Enfin, ces discussions doivent permettre de clarifier le remboursement du rSa par l'Etat aux départements. Je vous rappelle qu'en Corrèze, la compensation de l'Etat n'est que de 65 %, et ce sont 6 M€ d'impôts des Corrèziens qui financent cette allocation nationale. Il est essentiel d'aboutir à une solution de recentralisation du rSa pour permettre aux départements de dégager de nouveaux moyens pour conforter leurs politiques locales de solidarité. C'est dans cet esprit que les départements ont décidé de créer leur propre système de solidarité, et le 19 juin dernier l'ADF (Assemblée des Départements de France) a approuvé un nouveau dispositif de péréquation pérennisant le fonds de soutien interdépartemental initialement limité à 2019 et 2020. La mobilisation collective des départements ruraux a été décisive. Nous avons fait entendre la voix de la ruralité au sein de notre ADF. Nous espérons la même écoute de la part du Gouvernement à travers l'agenda rural annoncé au printemps par le Premier Ministre.

Je vous remercie.

M. COMBES – Je précise en préambule que notre groupe s'associe à la ferme condamnation de la destruction des engins de terrassement sur le site de Rosiers-d'Egletons devant accueillir des serres à tomates. Nous espérons que les auteurs seront punis par la Justice. Il est possible de contester un projet, mais il est nécessaire de rester dans un cadre légal, et de ne pas s'en prendre aux biens des particuliers ou des entreprises. Ce projet avait été validé à l'issue du processus public normal de consultation et d'autorisation.

Je regrette que la place de l'agriculture soit trop limitée dans le Contrat de Transition Ecologique signé avec le Gouvernement. Ce contrat est néanmoins intéressant à bien des égards. Il prévoit notamment le soutien des circuits courts, de la livraison de produits fermiers dans les métropoles, de la production de porcelets bio et de la réduction des produits phytosanitaires. Pour préserver l'activité agricole en Corrèze et maintenir de la richesse, des emplois et des habitants dans ses parties les plus rurales, ce contrat aurait pu être l'occasion d'encourager bien davantage les productions bio en complétant les aides déjà apportées par la Région. Notre Département a pris du retard dans ce domaine, notamment par rapport aux départements bretons.

Il serait aussi nécessaire d'encourager la reconversion de l'élevage bovin pour la viande. Les circuits courts ne sont pas suffisants pour que l'élevage reste rentable à terme et pour que les agriculteurs corréziens puissent enfin vivre de leur travail malgré les aides européennes. Les prix de la viande bovine sont en baisse, car la consommation diminue. Cette tendance va se poursuivre. La baisse des prix se trouvera encore amplifiée si la signature du traité de libre-échange avec l'Amérique du Sud entraîne une augmentation des importations de viande en Europe – et quelle viande. La Corrèze est le premier Département producteur de framboises. Les petits fruits rouges bio sont peut-être un créneau d'avenir pour le Département. Nous devrions nous y pencher davantage.

Monsieur le Président, vous êtes fier d'avoir signé le premier Contrat de Transition Ecologique. Vous auriez pu aussi être le premier Président de Département à signer avec l'Etat un contrat de préservation de la ruralité. Nous en aurions été heureux. Notre Assemblée a adopté à l'unanimité il y a un an et demi, et vous l'aviez votée, Monsieur le Président, une motion demandant l'instauration de zones franches pour les activités économiques dans les territoires les moins peuplés. Vous auriez également pu demander à l'Etat la mise en œuvre des mesures préconisées dans une autre motion, approuvée à l'unanimité le même jour. Elle demandait des soutiens pour l'exploitation durable de la forêt et pour la valorisation du bois dans les départements les plus boisés.

Nous pouvons aussi regretter que vous n'ayez pas conclu avec l'Etat un contrat de préservation des services publics en territoire rural. Existent-ils ? Aujourd'hui, nous pouvons craindre un démantèlement des services publics dans ces territoires. Nous assistons déjà au recul de certains services de l'Etat, les trésoreries en particulier. Il semblerait que le Gouvernement prépare un regroupement de ses services dans les départements. Le recul historique de la présence de l'Etat touche également la SNCF, la Poste, l'Education, les futurs bacheliers ne connaissent pas leurs notes aujourd'hui, nous avons une pensée pour eux, car on brise peut-être un élan en eux. Tous ces reculs se traduisent par la disparition de nombreux emplois, ce qui accentue les difficultés des territoires ruraux, qui s'amplifient, comme nous l'avons vu avec les gilets jaunes. Il n'est peut-être pas trop tard, Monsieur le Président, pour que vous concluez avec l'Etat un contrat de préservation des activités économiques, des services publics et de la population en territoire rural, puisqu'il ne faut pas compter sur nos élus de la représentation nationale pour le faire.

Enfin, notre groupe s'inquiète du présent et de l'avenir d'organismes départementaux dans une situation financière fragile, voire très fragile : Corrèze Equipement, l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances), l'Espace 1000 Sources de Bugeat, Corrèze Tourisme, CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Pouvez-vous nous fournir des indications précises sur leur situation et sur vos interventions quant à leur avenir ?

Je vous transmets aussi nos interrogations et inquiétudes quant à la situation et à l'avenir de l'aéroport de Brive. Le Département a une dette de 827 000 € envers le Syndicat de Gestion de l'aéroport. Une demande de modification des statuts du syndicat semble bloquée. La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) du Lot veut se retirer du Syndicat. Des investissements très importants seraient par ailleurs nécessaires, faute de quoi l'avenir de l'aéroport pourrait être remis en cause. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est concernant l'aéroport, que nous défendons ? Vous savez où en est le service ferroviaire du POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse). Par ailleurs, où sont les wagons

commandés par François HOLLANDE il y a déjà cinq ans, et payés 500 M€ ? Nous ne pouvons pas nous rendre à Paris par la mer.

M. ARFEUILLERE – Comme l’a souligné Monsieur le Président, l’ordre du jour concerne des dossiers relevant des missions quotidiennes du Département et des décisions importantes pour l’avenir de la Corrèze. Le fil rouge de notre action est depuis 2015 l’écoute et la proximité. Elles sont au cœur de nos politiques, à commencer par la solidarité. Nous portons la proximité auprès de nos publics au moyen d’un réseau d’accueil et de permanences sociales nous permettant d’intervenir auprès des personnes les plus fragiles. Nous la portons aussi auprès de nos partenaires, au plus près du terrain, comme nous l’avons fait, il y a quinze jours, avec tous les acteurs économiques du territoire Vézère-Auvezère, avec l’organisation du forum Boost Emploi à Lubersac. Dans le domaine de la solidarité, nous renforçons cette proximité avec des actions inscrites dans le plan de lutte contre la pauvreté et d’accès à l’emploi.

La proximité est incarnée aussi dans notre politique d’aide aux communes. Depuis début 2019, de nombreux Maires de petites communes rurales nous ont fait part de leurs grandes difficultés financières. Fragilisées par les baisses des dotations de l’Etat ces dernières années, ces communes n’ont plus les moyens de réaliser leurs projets d’investissement, y compris les plus urgents, malgré les aides classiques du Département ou de l’Etat. La solidarité départementale doit donc s’exercer. Nous proposons la mise en place d’une dotation exceptionnelle de solidarité pour ces communes rurales. Nous renforçons également notre action d’accompagnement de proximité, avec une écoute, une assistance et des conseils aux élus et secrétaires de mairie pour faire face à leurs missions, suite au désengagement de l’Etat. Ce désengagement est d’autant plus inquiétant avec la réforme de l’organisation du réseau des finances publiques en Corrèze. Un projet est actuellement présenté aux élus locaux, avec le passage programmé de 21 trésoreries à 33 permanences de proximité. Nous ne sommes pas opposés par principe à une évolution mais, concrètement, que seront ces permanences de proximité ? Assureront-elles une véritable présence des services, avec des horaires adaptés aux besoins des usagers ou bien auront-elles des ouvertures partielles, quelques jours par semaine, avant d’être fermées pour « faute de fréquentation » ? Le Conseil aux élus sera-t-il encore assuré par des trésoriers de catégorie A ou par des agents de catégorie C qui, malgré leur bonne volonté, ne disposeront pas de la même capacité d’expertise ? Nous avons déjà été échaudés par la réorganisation de la Poste et de la SNCF. Nous ne voulons pas que cette situation se reproduise et qu’elle préfigure l’arrivée de services publics *low cost* que le Gouvernement voudrait nous imposer à travers les Maisons France Services. Pour les services de finances publiques et l’ensemble des services de l’Etat, il est indispensable de prendre en compte les bassins de vie, que sont les intercommunalités, en maintenant au minimum une trésorerie par communauté de communes. Il est essentiel de faire entendre notre voix. Le Gouvernement peut nous écouter lorsque nous lui exposons des arguments clairs et des propositions pragmatiques, comme c’est le cas pour la limitation à 80 km/heure.

En février 2018, nous avons proposé une approche pragmatique de la limitation de vitesse, basée sur les caractéristiques du réseau routier et les réalités de l’accidentologie. Malgré une fin de non-recevoir du Gouvernement, nous n’avons jamais baissé les bras. Finalement, l’expression des Français lors du grand débat national et les analyses dans les départements ont permis l’inscription dans la loi d’une possibilité de dérogation avec un retour des 90 km/heure. Fidèles à notre méthode de consultation, nous avons consulté les maires pour recueillir leur avis et retravailler sur une cartographie des zones à 70 et 50 km/heure. Nous avons également travaillé en partenariat avec les services de l’Etat pour bénéficier de leur expertise, et nous avons concerté les associations et les représentants d’usagers de la route et de la sécurité routière. Après cette large phase de concertation et un important travail d’analyse des services, nous proposons aujourd’hui un retour à la limitation de 90 km/heure sur l’ensemble du réseau départemental. Nous souhaitons que cette mesure s’accompagne d’un vaste plan de prévention et de sécurité routière, que nous vous présenterons.

S’agissant de la proximité, je voudrais revenir sur le sujet du transport scolaire, qui suscite de nombreuses incompréhensions dans le Département. Le 15 février dernier, nous avons été saisis du nouveau projet de règlement des transports scolaires, présenté par la Région, et notre Assemblée avait émis un avis défavorable. Cet avis avait été suivi le même jour par le Conseil Départemental de l’Education Nationale. Aujourd’hui, nous regrettons que les familles corréziennes ne puissent pas continuer à bénéficier du niveau de service mis en place par le Département jusqu’au transfert de la compétence. Nous regrettons également l’évolution de la tarification, qui semble pénaliser de nombreuses familles à la situation financière fragile. Nous pouvons comprendre les nécessités d’harmonisation au

niveau régional, mais nous regrettons le manque de proximité dans l'évolution de ce service sur le fond et sur la forme. Avec le passage des marchés de transports de 11 lots à 1 lot unique pour le Département, de nombreuses PME (Petites et Moyennes Entreprises) corréziennes ont perdu des prestations de service, les plaçant en difficulté économique, avec des flottes et des emplois menacés. Ces mêmes entreprises n'ont désormais plus les moyens de répondre au marché de transport scolaire adapté lancé par le Département. Devant le nombre important de sollicitations que nous recevons au niveau de nos cantons et du Département, le Président saisira Alain ROUSSET pour lui faire part de l'impact de l'évolution de la politique des transports sur les familles et les entreprises corréziennes.

Enfin, à l'occasion de la présentation de notre rapport d'activité, je salue nos équipes pour leur engagement, leurs conseils et leur expertise auprès des élus et des Corrèziens.

M. LE PRESIDENT – L'intervention du Groupe Corrèze à gauche me donne à penser que vous avez peut-être trouvé quelqu'un ayant la capacité de porter les dossiers à Paris et un chef de file. Je vous rappelle que la signature d'un contrat repose sur la volonté de deux parties. Or, nous ne trouvons pas toujours des interlocuteurs à la hauteur, notamment concernant les contrats de ruralité. Nous animons un groupe au niveau de l'Assemblée des Départements de France de 25/26 départements, très suivi, et qui nous a permis d'obtenir des résultats concernant notre propre péréquation. Il nous a permis d'échanger.

Je ne crois pas que l'Etat recontractualise sur les territoires de manière particulière. Néanmoins, nous avons réussi à faire passer l'idée d'un agenda rural, reprise par le Président de la République dans son allocution de sortie de crise des gilets jaunes. Nous espérons que cet agenda ne renverra pas les sujets au-delà de 2022. Le Premier Ministre a chargé le Ministre des Collectivités, Jacqueline GOURAULT, de travailler sur le sujet. Nous avons apporté nos contributions, qui portaient notamment sur les motions que tu as évoquées. Elles portaient également sur la taxation carbone et le rôle des forêts. Nous devons revoir le Ministère de la Transition Ecologique la semaine prochaine. J'espère que cet agenda rural ne se limitera pas à des mesures négligeables. Nous disposons d'alliés objectifs, dont l'Association des maires ruraux et une partie de l'Association des Maires de France. La question des territoires zéro fiscalité fait aussi partie de nos propositions. Il nous est cependant répondu qu'il n'est pas possible de généraliser les territoires zéro fiscalité à l'ensemble de la France. Une réflexion importante est en cours sur les zones de revitalisation rurale et le rezonage. Le Gouvernement précédent avait décidé de prolonger un certain nombre de territoires, dont l'Agglomération de Tulle, pour trois ans. Nous arrivons à la fin de cette période. La Commission Rurale que je préside a été auditionnée, mais le sujet devient urgent. Le dispositif sera de toute façon sélectif, et ne concernera pas tout le Département.

Par ailleurs, je rappelle que l'agriculture fait tout de même partie des quatre orientations du Contrat de Transition Ecologique. Au-delà de l'actualité sur le Mercosur (Marché Commun du Sud), que nous partageons tous, nous devons faire très attention. Nous disposons de fiches prêtes concernant quelques évolutions du Contrat, dont une porte sur l'agriculture biologique. D'autres fiches pourront paraître dans les trois ans. Je crois qu'il convient de ne pas réduire la politique agricole au bio. Nous sommes effectivement favorables au bio. La transformation profonde de l'agriculture repose néanmoins sur d'autres aspects. Il convient de prendre en compte le Mercosur, le changement climatique et le changement des modes alimentaires. La transition devient donc nécessaire. Nous disposons d'atouts pour ce faire, notamment la contractualisation avec des conserveurs. Pour supprimer le sucre dans une compote, il faut utiliser une pomme avec du goût. Nos agriculteurs avec un produit de qualité retrouveront alors du pouvoir. Il est nécessaire que ces filières comprennent ces enjeux de transition. Il s'agit d'une révolution culturelle. Le bio stigmatise certains producteurs. La transformation repose sur la contractualisation avec des partenaires.

Le véritable sujet repose plus sur l'agroécologie plus que sur l'agriculture biologique. Nous devons être démonstratifs. Nous sommes en train de travailler notamment avec l'Agence de l'Eau, les associations de l'agroforesterie et les associations sur la vie dans le sol sur les méthodes agronomiques permettant de revenir à des sols vivants. Cette transformation est fondamentale. Nous finançons, via l'Agence de l'Eau, une étude qui démontre l'intérêt économique d'être intensivement écologique. C'est ce que j'ai modestement essayé de faire à l'échelle de ma propre exploitation. Nous devons démontrer que le modèle de l'agrofourmiture classique pèse sur les décisions de tous les jours et que les agriculteurs peuvent retrouver une indépendance en travaillant différemment.

Je souhaite que cet axe du Contrat de Transition nous permette de revenir sur ces sujets d'agroécologie. La partie immergée au travers du CT est un signal.

J'ajoute que les circuits courts apporteront une contribution, mais ne nous sauveront pas non plus. J'avais demandé un jour combien de pommes de terre nous pouvions consommer en un jour dans nos collèges. Nous avons calculé que dix hectares de pommes de terre produites à Chanteix permettaient de couvrir le besoin. Notre politique agricole ne peut pas se concentrer sur les circuits courts. Je rappelle que 30 hectares sont nécessaires pour pouvoir vivre d'une exploitation. Au restaurant universitaire de Tulle, les relations avec les locavores, le bio et la restauration hors foyer constituent néanmoins des progrès. Je souhaite donc que nous puissions apporter des réponses systémiques, et non cosmétiques. Cela suppose notamment une évolution radicale des Chambres d'Agriculture. La réponse nécessite véritablement un changement systémique.

Parmi les organismes mentionnés, je distingue Corrèze Equipement et Corrèze Tourisme, qui sont des satellites du Département, et les autres organismes tels que le CAUE, l'Espace 1 000 Sources et l'ODCV. La vocation d'une société d'économie mixte comme Corrèze Equipement est de faire ce que le privé ne peut pas faire seul. Sa situation est donc nécessairement fragile. Elle se penche en effet sur les projets les moins évidents. Je me suis parfois battu pour que nous réalisions de belles opérations. Elles ont été finalement réalisées par des opérateurs privés, car elles étaient rentables selon le schéma économique normal. Or, si nous ne parvenons pas à réaliser, au sein de ces sociétés d'économie mixte, quelques belles opérations parmi des opérations plus compliquées en milieu rural, elles seront condamnées. Corrèze Equipement a pu retrouver l'équilibre, car il ne comprend pas de frais de fonctionnement. Corrèze Tourisme effectue un travail de qualité. Il n'est pas question d'en supprimer les moyens. L'équilibre financier est atteint. Son Assemblée Générale a réuni plus de participants que d'habitude. Il me semble que Corrèze Tourisme évolue dans le bon sens, mais le modèle des offices du tourisme est en difficulté. Nous devons savoir nous adresser directement aux professionnels. Corrèze Tourisme s'adapte, notamment *via* les outils numériques.

Le CAUE, l'Espace 1 000 Sources et l'ODCV sont des entités indépendantes. Le Département les accompagne, afin qu'elles puissent continuer d'exister. L'ODCV est tout de même l'héritage du CNR. Nous partageons pour la plupart les valeurs du CNR. Nous avons besoin de ces outils, mais ils doivent se rationaliser. Nous devons aussi sécuriser nos procédures. La question du loyer à La Martière constitue un sujet important pour nous. Nous nous situons dans une situation historique, sans DSP (Délégation de Service Public), mais il s'agit aussi d'un domaine concurrentiel. Nous devons trouver un équilibre. L'ODCV fait de toute façon partie des outils que nous aiderons.

L'Espace 1000 Sources se trouve dans la même configuration. Son taux de remplissage est aujourd'hui de 15 %. Il vient de perdre 120 000 € de recettes de portage des repas pour la Providence. Nous allouons des subventions tous les ans, et l'équilibre est garanti. Toutefois, un certain professionnalisme est nécessaire. Nous les avons donc alertés sur cette situation. Nous avons demandé à Patricia RIVALIER d'animer l'ensemble de l'équipe et de rechercher des pistes d'amélioration. Je remercie les médias qui ont apporté un éclairage particulier à l'Espace.

Nous avons, par ailleurs, opéré une transformation profonde du Laboratoire Départemental d'Analyses, notamment sur le séquençage du génome. Ce n'était pas simple. Nous pourrions vous en parler ultérieurement.

Le Département n'abandonnera pas ces organismes, mais il doit néanmoins placer ceux-ci devant leurs responsabilités. Le CAUE subit certes un résultat négatif, mais il a dû gérer des procédures complexes. Il dispose, en outre, de deux ans de fonds de roulement. Le conseil d'administration apporte un accompagnement de qualité. Ces mesures devraient produire des effets positifs.

M. COMBES – J'ai bien compris l'intérêt de l'intervention de Christophe sur cette question, mais il existe néanmoins un vrai sujet. Une région de 7 millions d'habitants est différente d'un département de 234 000 habitants. Il existe des sujets importants et compliqués, tels que l'activité économique. J'y suis d'autant plus sensible que beaucoup d'entreprises se trouvent dans le secteur du pays de Tulle. J'ai rencontré ces transporteurs, avec les élus régionaux. Ils pourront présenter au TA un recours contre la décision d'allotissement prise. Je regrette cette décision d'allotissement.

Je vous rappelle, par ailleurs, que les transports scolaires sont désormais situés dans l'ancienne permanence du Député François HOLLANDE, avenue Victor Hugo. Imaginez-vous Florence BERTIN, dans le fauteuil de François HOLLANDE, expliquant que la Région Nouvelle-Aquitaine ne s'acquitte pas correctement de ses missions, en ne ramassant pas les enfants à l'heure et au bon endroit ? Ce n'est pas possible. Concernant la proximité du ramassage, nous travaillerons avec vous. Nous pourrions aller rencontrer ensemble Alain ROUSSET pour protéger nos transports scolaires spécifiques. Nous trouverons des solutions.

J'entends votre analyse sur les structures départementales ou financées par le Département. Nous avons aussi eu à traiter l'épineuse question de l'Espace 1 000 Sources. La solution est difficile à trouver. Il sera difficile de remplir ce site. Il doit donc se transformer ou se redéfinir. Un audit pourrait peut-être nous orienter, par exemple vers un nouveau centre de soins pour des personnes en difficulté de santé.

Nous sommes prêts à travailler avec vous sur ces sujets difficiles. Comme nous l'avons constaté aux élections européennes, nous faisons face à une situation d'urgence, au vu du nombre important de voix accordées au Rassemblement National. Ce parti souligne les carences des uns et des autres, sans jamais apporter de solution. Nous observons que le profil politique de ce pays est en train d'évoluer. Les Républicains et le Parti Socialiste sont en difficulté, car il s'agit de partis traditionnels de Gouvernement. Rassemblement national émerge. Le macronisme constitue, selon moi, un avatar du thatchérisme teinté de giscardisme, avec une seule mesure évoquant la gauche, celle concernant la PMA (Procréation Médicalement Assistée). Il s'agit d'une juste loi, dont la Ministre Agnès BUZYN a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une loi de combat. Je me demande ce que nous allons devenir, sans combat pour les femmes.

M. LE PRESIDENT – Je souhaite compléter mes propos sur le transport. Il ne s'agit pas d'un sujet polémique entre la Région et nous. Nous avons eu malheureusement l'occasion d'échanger avec le Président ROUSSET sur le sujet lors des événements tragiques sur la 901. Cet événement a démontré que la proximité reposait sur le Département, dans la réalité des circuits. Il est donc important de mettre en place un travail assez étroit entre les Régions et les Départements. A cette occasion, j'ai fait part au Président de Région de mon sentiment d'une dérive technocratique concernant la question des transports. Le nombre de 11 lots était certes important, mais il aurait été souhaitable de prévoir 3 ou 4 lots. Par ailleurs, le Président de Région est engagé dans la transition écologique, et souhaite développer les bus électriques. J'ai, d'ailleurs, attiré son attention sur les problèmes liés au transport électrique en milieu rural. La précédente majorité et une partie de notre groupe ont toujours cautionné le type de marchés choisis à l'époque et le principe de la quasi-gratuité. J'ai toujours défendu la quasi-gratuité, car la gratuité induit des dérives, or, il s'agit d'argent public. Il s'agissait par ailleurs d'un marché conclu pour sept ans. Il avait permis de moderniser l'ensemble du parc. Nous bénéficions en effet en Corrèze de bus de grande qualité, contrairement à d'autres départements, car nous avons choisi à l'époque un marché de sept ans, avec des ceintures dans les cars et des cars rénovés. Les transporteurs disposaient ainsi d'une durée suffisante pour couvrir leur investissement. Ce sujet est très important. Dans le cadre de la transition énergétique, il est important de rallonger la durée de ce marché. Ce sujet ne doit pas être polémique avec la Région. Il doit s'appuyer sur un partage de notre expérience, qui a porté ses fruits. Nous pouvons mettre en avant la qualité des bus et la qualité de la couverture géographique. Il est possible de poursuivre, toutes proportions gardées, la rationalisation. Il est important de mettre en place des échanges dans le cadre du transfert de compétences. La proximité des Conseillers Départementaux est importante, d'autant qu'en cas de problème la population préfère s'adresser à ses élus locaux (Maires ou Conseillers Départementaux) plutôt qu'aux Conseillers Régionaux qui connaissent moins la situation. Je tenais à rappeler ce contexte. Le transfert financier correspondant s'effectue dans un optimum. Indirectement, nous payons donc l'amélioration du service chez les autres. Nous attendons un juste retour des choses. Nous sommes en phase sur ces sujets.

M. COMBES – Vous n'avez pas répondu à mes questions relatives à l'aéroport. J'ai développé ce sujet important dans mon discours. J'étais, à l'époque, intervenu, en tant que Conseiller à l'Elysée, afin que l'Etat augmente sa participation. Je ne sais pas où en sont les négociations sur l'aide de l'Etat. Il s'agit d'un équipement très important. Quelle est votre position sur le sujet ?

M. LE PRESIDENT – Notre position relative à l'aéroport est claire. Nous avons adopté à l'unanimité lors de la dernière Assemblée Départementale une nouvelle répartition du capital et de la participation du Département. Cette participation s'élève à 1,2 M€, légèrement en baisse. La participation de l'Agglomération se situe à la hausse. La Région commence à participer. L'Agglomération et la Région ont voté leur participation dans les mêmes termes, sur la base du contrat d'objectifs. Quelques maladroites de l'aéroport avec le Lot complexifient la situation. Nous demandons aujourd'hui que la discussion avec le Lot s'achève. La CCI de la Corrèze sort du projet. Sans polémique, il faut se rappeler que l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne constitue l'aéroport de tout un territoire qui couvre la Corrèze, une partie du Lot et la Dordogne. Ce n'est pas l'aéroport de la seule agglomération de Brive. Le nouveau pacte adopté à l'unanimité dans les Assemblées de la Région, du Département et de l'Agglomération contraint ces trois acteurs à se mettre d'accord pour faire progresser le sujet. Il comprend notamment un pacte de gouvernance, reposant sur une majorité qualifiée de 76 %. Or, chacun de ces partenaires dispose d'une part de 25 %. Je souhaite donc que la discussion avec le Lot se termine rapidement, et fixe les différentes parts. Le Président NESTI doit pouvoir ensuite déposer les statuts. Nous pourrions alors signer le contrat d'engagement. Aujourd'hui, il n'existe pas de problème particulier. Il me semble qu'actuellement, le Président NESTI craint de perdre le pouvoir total. Il paraît pourtant logique que les financeurs disposent d'un pouvoir de décision. L'Assemblée de l'aéroport finira probablement par s'aligner sur la décision prise par les trois Assemblées locales. La confiance constitue la base de l'équilibre de cet aéroport.

N'oublions pas que la constitution d'un pôle fort de relations avec l'Asie du Sud Est autour de Souillac peut aussi constituer une opportunité pour l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne et l'Agglomération de Brive. Il est important que les uns et les autres échangent dans le cadre des projets de territoire. Pour conclure, il me semble que des échanges entre tous les interlocuteurs à ce stade pourraient permettre d'aboutir à un projet formidable répondant aux intérêts de tous. Je suis confiant.

Je vous propose d'aborder le rapport sur la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'Etat et le Conseil Départemental de la Corrèze, Sandrine devant nous quitter ensuite.

RAPPORT N° 101

CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021
ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

Mme MAURIN – Merci. En septembre 2018, le Gouvernement a lancé une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en proposant une contractualisation avec les départements. Sur les 21 mesures que compte cette stratégie nationale, le Département de la Corrèze apporte d'ores et déjà des réponses concrètes sur l'ensemble des mesures relevant de sa compétence. En effet, garant de la cohésion sociale, notre Département conduit une politique active, innovante et dynamique, dans un objectif de justice sociale et de confortement de notre modèle de solidarité. Cette année, le Département consacre plus de 130 M€ aux politiques de cohésion sociale, en hausse de 3 M€ par rapport à 2018. Une égalité des chances pour les jeunes relevant de l'ASE, des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité, un meilleur accompagnement vers l'emploi, etc. : les orientations nationales sont une reconnaissance de nos politiques de solidarité. Une reconnaissance aussi bien en termes d'actions, où nous avons su être innovants, que de méthodes, avec les partenariats que nous développons.

Ainsi, nous avons souhaité que le Département s'associe à cette stratégie par la signature avec l'Etat d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2019-2021. Cette convention fixe quatre grandes orientations en fonction des différents types de publics accompagnés :

- La première orientation est en direction de tous les habitants. Le plan national prévoit l'organisation d'un premier accueil social inconditionnel de proximité dans tous les territoires, pour garantir à chacun une écoute, une orientation ou un accompagnement à moins de 30 minutes de son domicile. En Corrèze, cet objectif est d'ores et déjà rempli grâce à nos douze maisons de solidarité départementales, auxquelles s'ajoutent 44 points d'accueil de proximité qui maillent l'ensemble du territoire. Au total, 115 agents départementaux participent à cet accueil social de proximité. Avec cette convention, nous souhaitons renforcer nos partenariats avec les acteurs sociaux et chaque territoire pour une action locale encore plus opérationnelle, au service des usagers corréziens ;
 - Le second axe est en direction des bénéficiaires du rSa. La stratégie nationale vise à renforcer la coordination des parcours. Dans ce domaine, nous avons été très innovants, avec un accompagnement global réalisé par de nombreux professionnels (référénts professionnels, coachs sociaux, psychologues, animatrices numériques, infirmières) pour favoriser le retour vers l'emploi des bénéficiaires du rSa. Notre action porte ses fruits, avec une baisse de 15,3 % du nombre de bénéficiaires en Corrèze depuis 2015, contre 5,4 % au niveau national sur la même période. Avec un taux d'engagement réciproque de 97 %, le Département de la Corrèze dépasse largement l'objectif de 60 % fixé par l'Etat. A travers ce plan, nous poursuivons dans cette voie, avec un renforcement du rôle des référents de parcours pour assurer la continuité du parcours des personnes les plus fragiles et la cohérence des interventions qui leur sont proposées ;
 - En direction des jeunes de l'ASE, le plan national vise à prévenir les sorties sans solution des jeunes à leur majorité. En Corrèze, l'ASE réalise déjà un accompagnement tout particulier des jeunes vers leur vie d'adulte, et cet accompagnement sera renforcé grâce à nos partenariats avec les acteurs de l'hébergement, de la formation et de l'emploi. Nous développons aussi notre travail partenarial, notamment sur le volet santé, et nous adapterons les contrats jeunes majeurs et les modes d'accompagnement en fonction des évolutions législatives ;
-

- Enfin, nous souhaitons encourager la participation et l'expression des personnes accompagnées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Cette initiative départementale se traduira par des actions de formation et la mise en place d'instances participatives dans tous les domaines, à l'image de celles déjà mises en œuvre pour les bénéficiaires du rSa, afin de donner à ces personnes un véritable rôle dans la conduite et l'évaluation de nos politiques.

Cette convention vient donc reconnaître et conforter notre politique de solidarité, pour laquelle l'Etat nous accordera une enveloppe prévisionnelle de 206 785 € pour 2019. Nous regrettons tout de même que ce plan national de lutte contre la pauvreté n'ait pas été l'occasion d'une véritable discussion entre l'Etat et les Départements sur le financement de la solidarité nationale, restant à la charge de nos collectivités et donc des contribuables locaux. Nous restons pleinement mobilisés, pour autant, pour que l'Etat assure un financement équitable des allocations individuelles de solidarité versées par les départements.

Mme TAYSSE – Sur le papier, c'est beau et, à n'en pas douter, pétri de bonnes intentions. Les objectifs sont ambitieux et assortis d'indicateurs d'évaluation précis et chiffrés. En particulier, « prévenir les sorties sèches de l'ASE » est un réel problème clairement identifié par les acteurs de terrain. Pour autant, parallèlement, les budgets prévus sont-ils à la hauteur des enjeux affichés ? Pour instituer un référent de parcours coordonnant les interventions de l'ensemble des acteurs qu'il faudra former à travailler ensemble, pour garantir un premier accueil social inconditionnel de proximité pour tous les Corrèziens, pour insérer les allocataires du rSa et leur garantir une activité professionnelle, un budget prévisionnel annuel de 413 570 € est annoncé dans cette convention. 206 785 € pour l'Etat, et autant pour le Département, lequel n'engage pas ou peu de nouveaux crédits, mais valorise essentiellement les actions qu'il a déjà engagées.

Ce n'est pas rien, mais c'est largement insuffisant. C'est le reflet exact du plan national de lutte contre la pauvreté. L'idée principale qui fonde ce plan national est intéressante. Mettre en place une prise en charge universelle et de qualité dès la petite enfance, pour éviter le déterminisme social, a véritablement du sens. Cette notion d'investissement social et d'accès aux droits fondamentaux (soins, alimentation) est issue des pays nordiques, très diffusée dans les institutions européennes depuis deux décennies. Elle mérite véritablement de faire école. Pour autant, ce plan de lutte contre la pauvreté MACRON constitue-t-il une politique sociale crédible ? Le hiatus se situe du côté du « en même temps ». En effet, si on met les intentions affichées sur le plan pauvreté en regard avec le choix des politiques sociales et économiques qui caractérisent ce quinquennat, force est de constater que la dimension égalitaire n'est pas présente dans la politique MACRON. Il suffit pour cela d'évoquer la suppression de l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune), la déréglementation du marché du travail, la non-indexation des prestations sociales sur l'inflation, la suppression des contrats aidés qui fragilise l'accès vers l'emploi de publics les plus fragiles. La lutte contre la pauvreté, pour être efficace, doit s'inscrire dans une politique globale, cohérente, fondée sur des choix économiques et sociaux qui ne remettent pas en cause cet objectif. Or, il est des « en même temps » que le locataire de l'Elysée ne peut conjuguer (renvoyer l'ascenseur aux généreux mécènes de sa campagne et réduire les inégalités pour garantir à tout un chacun ses droits fondamentaux).

Pour examiner le budget engagé au regard de ce nouveau plan pauvreté, les associations ont sorti leur calculatrice. Sur les 8 milliards d'€ annoncés sur quatre ans, plus de 4 milliards sont consacrés à la revalorisation de la prime d'activité, déjà actée et annoncée. Pour ceux qui sont à la rue, on fait quoi ? Seules une plus juste répartition des richesses et une réduction des écarts pourraient permettre de relever cet ambitieux défi, en y mettant le juste prix, sans mettre en péril l'équilibre budgétaire de la Nation. Aujourd'hui, on en est très loin.

M. LE PRESIDENT – Concernant les crédits, je précise qu'il s'agit d'une politique globale. Nous ajoutons 1,3 M€ sur toute l'ASE en 2019 par rapport à 2018. Des moyens supplémentaires, y compris des moyens humains, sont donc bien alloués. Dans le plan, seuls 450 000 € sont affichés, car nous nous sommes limités aux mesures, pour pouvoir justifier de l'aide. Dans la convention, nous n'avons pas fait figurer toutes nos actions, pour des questions de forme. Nous avons d'ailleurs ajouté un additif au document hier.

Je partage ton analyse globale sur le plan national. Nous devons rappeler qu'il existe encore trop de pauvreté et trop de pauvreté masquée. Sous votre majorité comme sous la nôtre, la Corrèze a néanmoins toujours mené une politique sociale supérieure à la moyenne. Sur une échelle de 100, le traitement de la pauvreté de l'Etat serait à 30. Le présent plan souhaite passer à 60. Or, en Corrèze, nous nous situons déjà à 90. Nous pouvons néanmoins encore nous améliorer.

Je soumetts ce rapport au vote.

La délibération n° 101 relative à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'Etat et le Conseil Départemental de la Corrèze est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.

Nous pouvons aborder le rapport n° 102.

RAPPORT N° 102

BILAN INTERMÉDIAIRE : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Mme PADILLA-RATELADE – Merci, Monsieur le Président. La politique de prévention et de protection de l'enfance est la compétence la plus noble et la plus exigeante du Département. En 2018, ce sont plus de 10 000 jeunes qui ont bénéficié des actions de la Protection Maternelle et Infantile, et 1 200 qui ont été accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette année, le Conseil Départemental consacre un budget de près de 20 M€ à la protection de l'enfance, en augmentation de 1,3 M€ par rapport à 2018. En trois ans, le budget consacré à cette politique a augmenté de 11 %.

Ces dernières années, le contexte général de cette politique de l'enfance a beaucoup évolué et a notamment été marqué par une augmentation constante des accompagnements réalisés par l'ASE depuis dix ans, avec des hausses de 15 % du nombre d'enfants accompagnés, de 25 % du nombre d'enfants placés, de 17 % du nombre de mesures à domicile et de 80 % du nombre d'informations préoccupantes recueillies. De plus, l'arrivée massive des Mineurs Non Accompagnés (MNA) a bouleversé l'équilibre de cette politique enfance, amenant à saturation les dispositifs de l'ASE et représentant un coût élevé pour la collectivité, sans juste compensation de l'Etat. Enfin, un désengagement progressif de l'Etat du champ du handicap et de la pédopsychiatrie rend de plus en plus complexes certains accompagnements, les prises en charge incombant désormais aux services de l'ASE.

Face à ce contexte, nous avons fait le choix volontariste de positionner l'ASE comme une priorité, avec l'adoption, en novembre 2017, d'un nouveau Schéma Départemental. Véritable feuille de route politique en matière d'enfance, ce Schéma se décline sur quatre axes :

- prévenir, accompagner et repérer les situations de fragilité ;
- protéger, accueillir et soigner de jeunes Corrégiens ;
- sécuriser et construire les parcours pour mieux insérer les jeunes relevant de l'ASE ;
- gouverner, observer, former et évaluer, dans une dynamique de partenariat.

Mme AUDEGUIL – Aujourd'hui, nous vous présentons le bilan intermédiaire de notre schéma de l'enfance, moins de deux ans après son adoption. Au 20 juin 2019, 80 % des actions du Schéma étaient réalisées ou en cours de réalisation. Sur un total de 35 actions, 15 sont en place, 13 sont en cours de réalisation, et 7 restent à réaliser d'ici la fin du Schéma dans deux ans. Parmi les actions déjà réalisées, je citerai notamment :

- le confortement du dispositif de placement familial et le recrutement de 29 assistants familiaux, sur un objectif de 50 d'ici fin 2020 pour pallier les futurs départs en retraite ;
 - la création de dispositifs innovants pour l'accueil et l'hébergement des jeunes MNA, comme les appartements relais jeunes ou familles solidaires ;
 - un renforcement de l'offre quantitative et qualitative des maisons d'enfants à caractère social et des lieux de vie et d'accueil pour apporter une réponse adaptée aux besoins des enfants ;
 - une vaste campagne d'information sur le syndrome du bébé secoué et l'organisation de journées de formation ;
 - la mise en place d'ateliers massage bébé auprès des parents dans de nombreux points du Département ;
 - la mise en place d'une commission spécialisée pour favoriser l'adoption simple dans un contexte de délaissement familial ;
 - la réorganisation de la Commission Départementale des Informations Préoccupantes (CDIP) pour être plus opérationnelle et partenariale. Une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) sera également mise en place à l'automne ;
 - la création d'un Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, confortant le rôle du Département en tant que chef de file de la protection de l'enfance.
-

Le Schéma a également permis la coordination de l'offre de formation, non seulement à destination des agents de la collectivité, mais aussi en ouvrant de nombreuses actions de formation à l'ensemble des acteurs du secteur. En deux ans, plus de 300 professionnels ont été formés sur des thèmes transversaux, allant ainsi dans le sens d'une culture commune et partagée. Par ailleurs, le dernier comité de pilotage du Schéma, ce mardi, est venu confirmer le fort engagement de tous les acteurs et a permis l'émergence de nouvelles pistes de travail et de coopération. Depuis bientôt deux ans, l'ensemble des actions que nous portons est construit en concertation avec nos partenaires, selon une méthode participative adoptée pour l'élaboration du Schéma, et qui a permis de générer l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance en Corrèze.

Ainsi, je souhaite saluer l'engagement des services du Département et remercier l'ensemble de nos partenaires pour leur mobilisation à nos côtés. Nous poursuivrons la mise en œuvre de ce Schéma dans l'objectif de continuer d'améliorer notre action en faveur des enfants et des familles.

Mme TAYSSE – Nous espérons que la énième réorganisation du service de l'ASE aboutira enfin, après le rejet des syndicats lors du dernier CTE (Comité Technique d'Etablissement). Il est évident que cette situation fragilise fortement le service et l'efficacité de l'exercice de ses missions fondamentales.

M. LE PRESIDENT – Il ne s'agit pas d'un rejet des syndicats. Ces situations sont toujours compliquées. Soit nous réalisons la concertation avant le Comité Technique, ce qui conduit certains à regretter que tout ait été décidé en amont, soit l'avis du Comité Technique est préalablement demandé, ce qui ne convient pas non plus. J'ai donc retiré le sujet de l'ordre du jour, pour que des échanges aient lieu sur le sujet.

Sur la forme, il convient de se demander si la résidence administrative des agents est plus importante que les périmètres de leur intervention. A chaque discussion sur l'évolution d'un service, ce sujet émerge. Les agents ne veulent pas se déplacer, et ils nous reprochent d'augmenter ou de réduire leur périmètre. Nous devons pourtant nous rendre dans certaines communes. Nous devons un jour décider de ce qui est le plus important, entre le confort de la résidence administrative de l'agent ou l'adaptation du périmètre aux besoins du public.

Par ailleurs, l'ASE est en difficulté dans toute la France. Nos informations préoccupantes remontent bien plus, car le Schéma de mise en place s'est amélioré. Cela est positif. Nos relations avec les services de la Protection Judiciaire se sont améliorées. Les MNA sont de plus en plus nombreux.

Je voudrais tout de même saluer l'exemplarité du travail réalisé. En Corrèze, aucun MNA ne reste dehors. Nous avons la chance de disposer d'agents qui effectuent un travail remarquable, même s'ils émettent parfois des reproches sur des questions de périmètre. La qualité de la prise en charge est au rendez-vous. Je remercie les partenaires et la minorité qui participe à l'ensemble des réunions, pour l'instauration de la CRIP. Cette cellule est importante, et elle aurait dû être mise en place depuis longtemps.

Cette réorganisation conduit à une plus forte spécialisation des agents. Auparavant, les agents travaillaient sur de multiples missions, ce qui est difficile. Il est donc question de prioriser les sujets, afin de leur fournir un certain confort. Nous prévoyons aussi l'embauche de cadres intermédiaires. Je suis plutôt confiant dans leur capacité à s'adapter.

Je remercie enfin en votre nom Sophie QUERIAUD qui a dirigé ce service, et dont les qualités professionnelles sont reconnues. Elle a bénéficié d'une belle promotion et occupera les fonctions de Directrice Générale Adjointe dans la Creuse.

*Acte est donné sur la délibération n° 102 relative
au bilan intermédiaire : Schéma Départemental de l'Enfance.*

Le présent rapport ne nécessitant pas de vote, nous pouvons passer au rapport n° 201.

RAPPORT N° 201

LES AIDES AUX COLLECTIVITÉS — UNE ACTION FORTE DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE
EN SOUTIEN DES TERRITOIRES RURAUX

M. PETIT – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, depuis 2015, nous avons fait de l'aide aux communes et intercommunalités une priorité de notre action pour accompagner les territoires et améliorer le cadre de vie des Corrégiens. Sur la période 2015-2017, plus de 38 M€ ont ainsi été consacrés à cette politique. Un effort que nous avons amplifié en 2018, avec la mise en place de la contractualisation, assortie d'un budget de 40 M€ pour la période 2018-2020, pour donner le maximum de visibilité aux collectivités sur les subventions départementales et leur permettre de mieux planifier leurs projets. La contractualisation a ainsi apporté une garantie de financement sur trois ans à 1 860 projets identifiés, priorisés par les communes et intercommunalités dans le cadre d'une large concertation. Cette concertation instaurée avec les collectivités leur a permis, au travers notamment des dernières réunions cantonales, d'exprimer de nouvelles priorités en fonction de travaux urgents ou d'évolution de leur projet.

A mi-parcours de cette contractualisation, une évaluation du niveau d'engagement des contrats conclus avec les collectivités nous permet de proposer le redéploiement de 4,45 M€ de crédits vers de nouveaux projets et la création d'une dotation de solidarité communale.

Tout d'abord, nous répondons aujourd'hui à la demande de 100 collectivités qui présentent 151 nouveaux projets dans le cadre d'une contractualisation complémentaire, dotée d'une enveloppe de 2,3 M€, et 26 de ces projets sont labellisés Corrèze Transition Ecologique. Nous mettons également en œuvre les aides au titre de notre plan "Ambition Santé Corrèze" pour le financement des Maisons de Santé et des Maisons Médicales dont l'objectif est de garantir aux Corrégiens l'accès à des services de santé de qualité et de proximité. Nous avons déjà quatre nouveaux projets.

Par ailleurs, les réunions cantonales ont mis en exergue les difficultés que rencontrent les petites communes rurales, très fragilisées par la baisse des dotations de l'Etat ces dernières années, et qui disposent d'une très faible capacité d'investissement. C'est notamment le cas pour 43 communes qui présentent une population inférieure à 200 habitants et qui n'ont plus les ressources suffisantes pour assurer toutes les interventions de première nécessité sur leur voirie ou leurs bâtiments. Je vous propose donc de faire un effort tout particulier en direction de ces 43 communes, avec une dotation de solidarité communale. Cette dotation, à laquelle nous affectons une enveloppe de 134 000 € pour 2019, permettra aux communes de bénéficier d'une dotation bonifiée au taux exceptionnel de 80 % pour leurs travaux de voirie, ou selon leur choix pour des travaux d'urgence, notamment sur les bâtiments. Nous avons souhaité élaborer un dispositif simple et adapté, mobilisable rapidement et sur simple présentation de factures.

Enfin, le redéploiement des crédits de la contractualisation s'effectuera aussi vers notre nouvelle politique de l'eau, qui fait l'objet du rapport suivant. Ainsi, 2 M€ supplémentaires y seront consacrés, ce qui portera le budget apporté à la politique de l'eau à 6 M€ pour 2019-2021.

Au-delà de l'accompagnement financier, nous proposons également de renforcer nos actions de conseil et d'assistance aux communes. En effet, de nombreux maires nous relaient les difficultés rencontrées par leurs secrétaires de mairie qui se retrouvent de plus en plus isolés du fait de la diminution des services de proximité de l'Etat, et qui doivent assumer seuls un volume important, complexe et très varié de tâches et de procédures administratives. Certes, le numérique permet de faciliter la réalisation de nombreuses démarches, mais il ne peut se substituer au conseil direct et à l'accompagnement personnalisé. Nous proposons déjà une assistance aux élus et aux secrétaires de mairie par l'intervention des chefs de projets, du service des aides aux communes et de Corrèze Ingénierie. Mais, en

complément, nous proposons de mettre à leur disposition l'expertise de l'ensemble des services, et notamment des services supports départementaux (Finances et Ressources Humaines –RH–), afin de les accompagner dans leurs missions les plus complexes.

L'ensemble de ces mesures forme donc les composantes d'une politique départementale forte d'accompagnement des collectivités corréziennes. L'adaptabilité de nos dispositifs, la lisibilité et les garanties qu'elles permettent d'apporter sur les financements du Département associés à notre ingénierie départementale sont autant d'atouts que nous apportons aux collectivités pour la réalisation de leurs projets.

Mme VALLÉE – Monsieur le Président, sur les 40 M€ prévus pour la programmation 2018-2020, 4,5 M€ seront redéployés (2 M€ sur la politique de l'eau et 2,3 M€ en complément de contractualisation pour une centaine de collectivités). C'est bien la démonstration, comme nous l'avions prédit dès le départ, que cette contractualisation avait été incorrectement préparée, dans l'urgence. L'heure est maintenant au redéploiement des crédits non utilisés en 2018. Pour rappel, environ 10 M€ étaient prévus, dont seulement 5,3 M€ ont été consommés. Avec tous ces avenants, la situation ressemble à celle que nous connaissions avec le catalogue des aides.

Je salue le coup de pouce accordé aux petites collectivités en situation de fragilité. Je regrette néanmoins que cette bonification ne s'applique qu'à la voirie et aux travaux d'urgence. Comme vous le savez, certaines communautés de communes, notamment l'Agglomération de Tulle, disposent de la compétence voirie. Les petites communes de ces collectivités ne pourront donc pas utiliser cette bonification. Vous auriez donc pu étendre cette bonification à l'ensemble des projets que demandent ces collectivités.

Concernant l'offre d'ingénierie renforcée que vous proposez, j'espère qu'il ne s'agira pas d'un doublon avec les offres déjà existantes, notamment le centre de gestion pour les RH, ou l'Association des Maires pour les formations. Je souhaite donc des précisions sur le fonctionnement concret de ce nouveau service.

M. LE PRÉSIDENT – La contractualisation n'a pas été préparée rapidement et dans la précipitation. Elle a été préparée durant un an. Certains regrettent même que cette préparation ait duré trop longtemps. En réalité, le principe même de la contractualisation fonctionne mieux que ce que j'attendais. Si notre majorité était reconduite, nous poursuivrions la contractualisation. Il me semble très important que les Maires disposent d'une visibilité pour une période. Effectivement, lorsque sur les trois ou quatre premières années du mandat, les aides aux communes sont d'un accès très simple, il est difficile de demander par la suite aux Maires de prévoir leurs actions durant les prochaines années. Culturellement, nous devons donc parvenir à évoluer. Je pensais que la contractualisation serait plus compliquée. 2,3 M€ sur 40 M€ représentent toutefois une part de 5 ou 6 %, correspondant à la part d'imprévu de tout projet.

Tu as mentionné le respect du guide des aides. La contractualisation risquait effectivement de conduire à des pratiques clientélistes. Or, ce n'est pas le cas. Des codes correspondent à l'objet du projet. Une salle polyvalente sera ainsi aidée à un même taux, quel que soit son lieu. Il existe néanmoins quelques opérations spéciales nécessitant une participation ponctuelle et particulière.

La question concernant les travaux d'urgence me semble surtout relever d'un problème sémantique. Nous avons voulu signaler aux communes qu'elles disposaient d'une enveloppe au sein de laquelle elles pouvaient être aidées à 80 %, avec simple présentation de factures, sans travail d'ingénierie préalable nécessaire. Ce n'est cependant pas limité aux travaux d'urgence de voirie. Il s'agit de travaux liés à l'urgence du moment de cette commune, par exemple une toiture de salle polyvalente. La notion d'urgence permet de ne pas déposer de demande préalable. Nous effectuons des paiements selon le même principe que pour la dotation voirie. Nous devons donc bien préciser aux communes nos intentions avec cette dotation, afin de clarifier ce point. Il s'agit d'utiliser la simplicité du dispositif voirie avec une enveloppe complémentaire pour les urgences de la commune.

Sur l'ingénierie de projet, nous devons finir de travailler avec les Maires sur leurs attentes. Nous n'avons, en effet, pas vocation à travailler directement avec les secrétaires de mairie. Nous devons donc travailler en relation avec les Maires. Nous souhaitons mettre à disposition un certain nombre de moyens généraux du Département qui pourraient être saisis, soit à travers les chefs de projets, soit en lien avec le Maire. Nous souhaitons apporter une aide allant au-delà de l'ingénierie habituelle et classique. Lorsqu'une secrétaire de mairie se fait agresser parce qu'elle ne peut pas réaliser une carte d'identité, la situation est grave. Nous voulons donc aussi signifier, au travers de ce rapport, qu'un travail avec l'Etat doit être mené sur le sujet. Aujourd'hui, nous sommes en train de réinventer l'écrivain public. Des solutions doivent être trouvées. Sur la plateforme de dématérialisation sur les marchés publics, par exemple, nous avons apporté un service aux mairies. Nous devons aller plus loin. Nous devons aussi aider les entreprises à répondre sur ces plateformes. Les évolutions liées à ces outils nécessitent un accompagnement. Ces entreprises se trouvent agressées actuellement. Nous devons travailler ce lien avec les Maires.

Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 201 relative aux aides aux collectivités -
Une action forte de solidarité départementale en soutien des territoires ruraux
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 202

POLITIQUE DE L'EAU 2019-2021

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de visionner le film "Dordogne 2050".

Un film est projeté.

M. ARFEUILLERE – La gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur pour l'avenir de nos territoires. L'évolution des conditions météorologiques et les études prospectives comme celles que nous venons de voir dans ce film dans le cadre du plan Dordogne 2050, montrent que les besoins s'accroissent tandis que la ressource va en s'amointrissant. La mise en place d'une stratégie d'intervention à des échelles cohérentes et la poursuite des projets structurants est donc essentielle pour répondre à ce nouveau défi.

Ces dernières années, le Département a déjà initié et accompagné de nombreux projets en Corrèze. Aujourd'hui, nous réaffirmons notre engagement auprès des territoires, dans une nouvelle politique de l'Eau pour la période 2019-2021, confortée par un contrat de progrès négocié pour la Corrèze avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Banque des Territoires. Profitant du lancement, en début d'année, du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, nous avons concerté les collectivités afin de définir les besoins et les demandes issues des territoires corréziens. Nous avons ainsi pu identifier et fixer les orientations stratégiques de notre politique.

Pour l'alimentation en eau potable, les priorités portent sur la qualité de l'eau et les opérations de restructuration majeures des réseaux réalisées à une échelle pertinente. Pour l'assainissement, notre programme donne la priorité aux opérations permettant de traiter les masses d'eau les plus en pression pour réduire la pollution. Enfin, pour les milieux aquatiques, les priorités portent sur la structuration des acteurs locaux à l'échelle des bassins versants et l'accompagnement des projets liés à la biodiversité.

Sur le petit cycle de l'eau, le Département apportera un soutien financier aux collectivités à hauteur de 10 % notamment pour les schémas directeurs et études, les travaux structurants de sécurisation et de protection de la ressource, les travaux d'installation de dispositifs de désinfection, les interconnexions, et les travaux sur les réseaux d'assainissement réduisant la pollution des masses d'eau.

Sur le grand cycle de l'eau, le Département interviendra également à hauteur de 10 % sur la mise en défens des rivières, la mise en conformité des étangs, l'irrigation et l'abreuvement, les travaux de restauration des cours d'eau concourant à la préservation de la biodiversité aquatique et des milieux humides.

Partageant une vision commune des enjeux et des objectifs, nous avons aussi négocié avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Banque des Territoires un contrat de progrès pour intervenir de façon plus efficace sur les thématiques de l'eau. Premier contrat de progrès à l'échelle du bassin Adour-Garonne, il nous permet d'ajuster le dispositif du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau pour nous adapter aux spécificités de notre territoire. Le contrat de progrès présente notamment les intérêts suivants :

- une continuité d'un niveau de financement des études et des schémas directeurs à hauteur de 80 % (70 % de l'Agence et 10 % du Département), afin de poursuivre les efforts engagés pour les territoires ;
 - l'étude au cas par cas et le financement des projets des collectivités pour permettre le lancement de certains travaux avant la fin des schémas directeurs ;
 - la poursuite de l'accompagnement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) à hauteur de 50 % afin de pouvoir appuyer les collectivités en ingénierie ;
-

- l'intervention sur le grand cycle d'eau conditionnée à une concertation des maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent ;
- le maintien de l'intervention de l'Agence de l'Eau sur les étangs à un taux de 30 % ;
- l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau sur le projet de réserve départementale de biodiversité de la Corrèze.

Dans le cadre de cette politique de l'eau, les conditions d'éligibilité aux subventions seront : le prix de l'eau et de l'assainissement supérieur à 1,50 € le mètre cube, le recours à l'emprunt, notamment à l'offre AQUAPRET de la Banque des Territoires, pour les travaux supérieurs à 50 000 €, et la mise en place de la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) pour les travaux en milieu aquatique.

Enfin, dans un principe d'équité et de solidarité, cinq communes et deux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) relevant de l'Agence de l'Eau Bretagne disposeront des mêmes taux d'intervention que les collectivités du bassin Adour-Garonne.

Sur la période 2019-2021, le Département mobilisera 6 M€ pour la politique de l'eau, soit 2 M€ par an.

M. LE PRESIDENT – Nous n'allons pas conclure un contrat de progrès avec les cinq communes situées en Loire Bretagne. Elles utiliseront les mesures classiques de Loire Bretagne, et nous leur garantissons une équité avec les autres communes.

M. BOUZON – Nous ne pouvons que nous satisfaire de la politique du Département consistant à mener une politique sur l'eau et à aider des collectivités ou des syndicats à moderniser, à entretenir, et à remettre en l'état des réseaux d'eau souvent anciens, parfois obsolètes.

Nous souhaitons cependant émettre quelques remarques. Nous pouvons déjà constater qu'il était temps d'agir. Le sujet est urgent, nécessaire, et quasiment indispensable. Les collectivités ont véritablement besoin d'aide pour leur réseau. C'est d'ailleurs ce que nous avons noté lorsque nous sommes allés à la réunion sur la politique de l'eau le 5 juin dernier. Nous avons relevé que le Département avait beaucoup travaillé avec l'Agence Adour-Garonne pour redéfinir les aides et les faire intervenir dans tous les projets, ce qui est positif. Nous pouvons aussi souligner la mise en place des contrats de progrès sur trois ans. Cette durée peut aller jusqu'à six ans. Ce qui est parlant et significatif dans cette politique de l'eau du Département, ce sont les conditions que vous avez identifiées : les 10 % pour les travaux et les études et l'application d'un tarif de l'eau potable supérieur ou égal à 1,50 €. Il est d'ailleurs assez juste, à notre avis, de prévoir des tarifs permettant ces investissements nécessaires au renouvellement des réseaux.

Nous pouvons nous interroger sur les projets majeurs. Tel est l'objet de mon intervention. En effet, les projets de restructuration majeurs sont peut-être vus différemment. Dans le rapport n° 202, vous indiquez que le Département apportera son soutien à hauteur de 10 %, en complément de celui de l'Agence de l'Eau pour les schémas directeurs et les études. Nous sommes d'accord. Nous sommes également d'accord pour les travaux d'installation de dispositifs de désinfection et pour les projets structurants visant à résoudre les problématiques de protection de ressource. Mais, quelques lignes plus loin, vous indiquez : « tout cela hors les restructurations majeures ». Quelle est donc la différence entre des travaux structurants visant à résoudre les problématiques de protection de la ressource en eau et les travaux de restructuration majeurs ? Qu'en sera-t-il de leur taux ? Sera-t-il de 10 % ou sera-t-il établi à la demande ?

M. LE PRESIDENT – Il me semble qu'il s'agit d'un problème de sémantique, puisqu'il est question de projets structurants aidés prioritairement. Nous avons choisi, pour les projets plus secondaires, des projets structurants, mais à plus petite échelle.

M. BOUZON – Le rapport fait bien figurer entre parenthèses « hors les restructurations majeures ».

M. LE PRESIDENT – Les travaux structurants sont, par exemple, le Plateau Bortois. Mais nous avons aussi besoin d'interconnexion. Nous finançons donc les interconnexions hors les projets structurants, car nous n'allons pas financer ces derniers une deuxième fois. Par ailleurs, je partage tout à fait l'une de tes remarques. Nous n'avons pas choisi de conclure des contrats sur six ans sans aucun engagement. Nous avons préféré conclure des contrats de trois ans avec des engagements clairs. Ensuite, l'Assemblée Départementale pourra conclure un nouveau contrat de progrès pour la période triennale suivante, en fonction de ses moyens.

Tu as rappelé qu'il était temps d'agir. Je sais pourquoi tu as dit cela. Nous sommes d'accord. Nous ne pouvons cependant pas agir avant le 11^{ème} plan de l'Agence. Nous avons eu besoin de temps, car nous sommes allés rechercher des crédits supplémentaires auprès de l'Agence. Toutes les aides dérogatoires sont passées en Commission des interventions la semaine dernière. Lors du prochain conseil d'administration, le 16 juillet, à Toulouse, nous passerons formellement le contrat de progrès. Nous avons aussi eu besoin de temps pour négocier avec l'Etat les crédits de l'Agence de l'Eau. Il devait s'agir de 210 M€. Nous devions le voter en juillet, mais nous ne l'avons finalement voté qu'en décembre. Je sais que ta remarque ne constituait pas un reproche, mais je préfère fournir une explication. Cela nous a permis aussi de déterminer les moyens réels que nous pouvions engager. Il ne s'agissait donc pas réellement d'une perte de temps.

Nous passerons tous les dossiers à la Commission Permanente afin qu'ils puissent avancer rapidement.

Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n° 202 relative à la politique de l'eau 2019-2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 203

**ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS EN COURS D'ÉTUDES.
ÉTAT D'AVANCEMENT ET CONCERTATIONS PUBLIQUES**

M. TAGUET – Dès 2015, nous avons souhaité lancer ou relancer les grands projets routiers, stratégiques pour l'aménagement et le développement de notre territoire, avec le Plan Départemental "Routes 2025". Aujourd'hui, je vous propose de faire un point d'avancement sur 4 grands projets :

- le contournement de Malemort,
- la déviation de Lubersac,
- le contournement de Noailles,
- la déviation de Meymac.

Tout d'abord, le contournement de Malemort doit assurer le prolongement du contournement Nord de Brive vers le Sud, jusqu'à la RD 921 et ainsi, permettre de fluidifier la circulation en supprimant le trafic de transit dans Malemort. Les acquisitions foncières ont été réalisées, nous travaillons actuellement sur les dossiers réglementaires avec les services de l'Etat. Les études de maîtrise d'œuvre, quant à elles, se poursuivent, avec un objectif de démarrage des travaux à l'été 2020.

S'agissant de la déviation de Lubersac, ce projet doit permettre notamment de délester du trafic poids-lourds le centre-ville et d'améliorer la desserte des zones d'activité économique. Suite à une première phase de consultation réalisée en 2018, les études d'avant-projet ont été complétées et ont permis de déterminer une nouvelle variante. Sur cette base, nous proposons donc aujourd'hui de lancer une nouvelle concertation publique qui se déroulera à l'automne et fera l'objet d'une réunion de lancement à la fin du mois d'août. La procédure d'enquête publique est prévue à partir du printemps 2020 et les acquisitions foncières, à l'automne suivant.

S'agissant à présent du contournement de Noailles, ce projet de liaison entre les RD 8 et 38 et l'autoroute A20 doit permettre de relier le Sud corrézien à l'autoroute, autant pour dévier les poids-lourds de Noailles que pour assurer la desserte économique du territoire. Le choix du parti d'aménagement a été fait au printemps 2018. Les études environnementales et de maîtrise d'œuvre sont en cours, afin de disposer des dossiers réglementaires pour cet automne 2019.

Enfin, le projet de déviation de Meymac par un contournement Sud ou Est du bourg s'inscrit dans la continuité de la déviation Ouest réalisée en 1999. Avec le développement du trafic poids-lourds, ce projet revêt aujourd'hui plusieurs enjeux, en termes de sécurité et de cadre de vie en centre-ville, mais aussi de desserte de la zone économique de Maubech et du massif forestier pour accompagner le développement de la filière bois. Sur la base des éléments d'études comparatives du tracé, nous engageons, comme prévu, la concertation publique à l'automne 2019, avec une réunion de lancement à la mi-septembre.

Pour le projet de déviation de Meymac, comme celui de Lubersac, nous vous proposons de dresser le bilan de ces concertations lors de la séance plénière de novembre 2019 et de retenir les partis d'aménagement pour poursuivre les études et engager les procédures réglementaires préalables aux acquisitions foncières et au lancement des travaux.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit de lancer les concertations. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme VALLÉE – Monsieur le Président, il s'agit d'un simple point d'étape sur les 4 projets de déviation qui sont étudiés actuellement. Peu d'éléments nouveaux sont portés aujourd'hui à notre connaissance, sinon que les travaux ne seront pas entrepris sous cette mandature, à l'exception de la déviation de Malemort. Bien entendu, nous voterons ce rapport car il faut que les études avancent. Certaines ont déjà pris du retard, alors que ces déviations ont un intérêt certain pour l'ensemble de la population corrézienne.

Cependant, je souhaiterais en profiter pour demander un point sur la réorganisation 4 fois zéro (je me permets cette expression) du service des routes. Vous m'avez comprise : je parle bien de l'organisation du service, et en aucun cas, je ne dénigre les agents qui y travaillent. Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant.

Pourquoi « 4 fois zéro » ? Le premier zéro est pour l'organigramme, dont de nombreux maillons manquent. Beaucoup vous avaient mis en garde à ce sujet. Il manque le maillon chef de centre, qui a été relégué au titre de référent, mais qui n'organise rien. Alors que, sur le terrain, lui seul constate les urgences et le travail à entreprendre. Pour preuve, votre gestion de la canicule, qui a conduit à un ressuage des goudrons du fait de la chaleur, n'a pas été à la hauteur. Auparavant, les équipes savaient anticiper tous ces problèmes et n'attendaient ni les appels ni l'apparition des dégradations pour intervenir. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Le deuxième zéro est celui de l'ensemble des erreurs de *casting*. Des agents ont été propulsés, sans formation, sur des postes totalement différents de celui qu'ils occupaient auparavant. Par conséquent, de nombreuses personnes quittent le service, et ce n'est pas terminé : beaucoup le feront dès que l'occasion se présentera.

Le troisième zéro est celui de la formation que vous deviez apporter aux agents. Même s'ils ont été en doublon, beaucoup sont encore bien seuls et désœuvrés pour exercer leurs missions.

Le quatrième zéro est celui du management inefficace, car toute la responsabilité du mauvais fonctionnement est rejetée sur les agents, alors que ceux-ci ne demandent qu'à faire leur travail. Ces mêmes agents en ont assez de s'entendre dire que tout est de leur faute, qu'ils n'ont pas compris le fonctionnement du service. Quand il n'y a pas de réseau, il n'y a pas de réseau : ils ne peuvent pas cliquer. Quand le Wi-Fi beugue, il s'agit d'un problème technique et non d'un problème d'agent. Ils ne peuvent être tenus responsables de l'ensemble des dysfonctionnements et des bugs du service. Il est possible de demander aux agents de faire tous les efforts possibles sur la fibre et l'élagage – je peux le comprendre –, mais il ne faut pas oublier leur métier premier : la gestion et l'entretien des routes. Il n'est pas normal que de nombreuses entreprises ou collectivités attendent des permissions de voirie plus de 4 mois. Auparavant, ces autorisations étaient délivrées dans un délai de 3 semaines : ce n'est plus toujours le cas aujourd'hui. Aux États-Unis, un tel management agressif a cessé dès les années 1980. Ce n'est pas pour rien, car il est prouvé aujourd'hui qu'il augmente le stress et diminue l'efficacité. Aussi, il est recommandé de favoriser un environnement convivial de travail pour augmenter l'efficacité des services. Ici, ce n'est certainement pas ce que vous faites.

M. LE PRÉSIDENT – S'agissant des routes, nous ne vous proposons pas aujourd'hui un point d'étape. Il s'agit d'un point permettant de reposer l'ensemble : c'est une décision très formelle qui vous est demandée. Cette décision porte, d'une part, sur le fait de relancer la concertation sur des variantes issues de la première concertation, il s'agit donc d'un approfondissement du projet et, d'autre part, il s'agit de lancer la concertation à Meymac. Il ne s'agit donc pas d'une simple présentation, mais d'une décision.

Vous avez certes raison de souligner que les études prennent du temps : elles auraient dû être terminées si le travail avait été effectivement réalisé lors du mandat précédent.

(...Rumeurs dans la salle...)

C'est une réalité. Vous ne pouvez me reprocher, sur un mandat, de ne pas arriver à rattraper le retard accumulé lors du mandat précédent. Vous ne pouvez me demander d'assumer des choix que je n'ai pas effectués. Les terrains de Meymac sont achetés : qu'avez-vous attendu, pendant votre majorité, pour faire le travail ? Vous êtes extraordinaires ! Le même problème se pose sur la RD 901 : les terrains sont acquis depuis longtemps. Par ailleurs, la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de Malemort était devenue caduque : nous avons fait le nécessaire pour pouvoir la passer pendant les bonnes périodes. Il est indispensable de reprendre les études environnementales. J'évoquerai d'ailleurs ce sujet avec le Préfet. L'Etat fait son travail avec le plus grand sérieux et essaiera d'avancer encore. Cependant, ces études ne seront pas réalisées d'un seul claquement de doigt !

S'agissant du « 4.0 », je ne partage aucunement votre vision apocalyptique de la situation. Je constate que les agents sont contents de venir au travail. Je constate également que des cadres intermédiaires ont du mal à trouver leur place. Je pense que, comme dans tout système, comme dans toute culture, nous rencontrons un problème à l'occasion du passage de la DDE –Direction Départementale de l'Équipement– (qui reste « la DDE », dans l'esprit de tout le monde, même depuis 2007) à une collectivité territoriale. La résistance au changement est forte, non seulement ici, mais ailleurs. L'adaptation au métier doit se faire. J'insiste avec force sur le fait que nous pouvons faire tous les efforts nécessaires sur l'adaptation à cette culture et sur l'accompagnement au changement, nécessaire sur ce sujet. Le chef de centre a un rôle de référent, mais il a par ailleurs toute sa place : ces points seront cadrés. Il est nécessaire de repositionner, comme tu y faisais référence tout à l'heure, le management. Je pense que, effectivement, il est demandé aux managers de manager. Le principal problème, dans les entreprises comme dans notre collectivité, réside dans le fait que les chefs n'assument plus leur rôle. Il faut se demander pourquoi, et s'interroger sur leurs missions. Ces réflexions sont en cours.

Nous proposerons un bilan sur « 4.0 », lors d'une séance ultérieure. Un bilan intermédiaire est en effet prévu avec l'ensemble des syndicats et des agents. Un bilan de la réforme sera également proposé courant novembre. Nous nous étions engagés à le faire à l'automne. Nous ferons les adaptations qui seront nécessaires.

Cependant, je n'ai pas l'impression non plus que nous stigmatisons les agents, bien au contraire. Certes, nous devons dresser un bilan, que nous présenterons en temps et heure. Nous réaliserons les adaptations nécessaires.

M. TAGUET – Je souhaiterais compléter les propos du Président. Pas plus que lui, je n'approuve l'analyse qui a été proposée sur le 4.0.

Je souhaite d'abord remercier Eric LARUE, qui a pris la Direction par intérim du Service des Routes depuis le départ de Grégoire voilà 2 mois. Eric LARUE a permis de conforter le travail réalisé avec nos agents dans l'organisation et la mise en place de ce 4.0. Nous nous réunissons 2 fois par semaine, avec moi-même, le Directeur par intérim et différents chefs de secteur. Je pense que, contrairement à ce qui a été indiqué tout à l'heure, un véritable travail de confiance est réalisé. Je m'efforce, avec la charge que m'a confiée le Président, de mettre en œuvre une véritable relation entre l'exécutif et le terrain. Il serait inopportun de se cacher les difficultés : la réorganisation est essentielle.

S'agissant de l'affectation des agents, nous avons adopté le mécanisme le plus démocratique qui soit. Les agents ont pu choisir, parmi l'ensemble des postes proposés, celui qui leur convenait le mieux. Ils ont pu évoluer dans leur situation. Il est vrai que, à la marge, des choix ont dû être faits, car plusieurs agents avaient postulé sur le même poste. Certes, des problèmes humains surviennent, ou encore, comme vous l'indiquiez tout à l'heure, des erreurs de casting, où des personnes ne se retrouvent pas dans le poste auquel elles ont été affectées. Mais, jamais, dans ces cas, nous ne laissons pourrir la situation. Nous faisons tout notre possible pour réaffecter nos agents, avec l'appui de la DRH (Direction des Ressources Humaines). Certes, à la marge, certains agents ont pu être affectés par cette situation, mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il ne faudrait pas jeter ce projet sous le prétexte de problèmes ponctuels.

Par ailleurs, nous sommes actuellement en train de travailler sur la viabilité hivernale. Nous sommes en train de réorganiser le service hivernal, à la demande des services, des Corréziens et des Maires, pour qu'il soit plus efficient. Je pense que cela faisait longtemps dans notre collectivité que nous n'avions pas associé tous les agents à un projet. En effet, par l'intermédiaire des chefs de secteur, nous avons associé l'ensemble des agents de terrain aux réunions que nous faisons avec le secteur. Ce sont ces agents qui ont la connaissance du terrain, qui savent quels sont les points durs, glissants, ou autres. Nous sommes en train de remettre en place une carte sur la viabilité verglas ou la viabilité neige : ce point fera l'objet d'une discussion au niveau des élus et sera remis aux Maires. Nous tenons ainsi un grand travail de concertation. Pour cette raison, les propos que vous avez tenus au sujet de cette organisation sont un peu excessifs. Certes, quelques agents peuvent être en souffrance, mais il ne s'agit nullement d'une globalité.

M. LE PRESIDENT – Je viens justement de recevoir un courriel de la part d'une entreprise. Celle-ci s'excuse de nous avoir chargés, notamment sur un manquement dans le respect des préconisations techniques, définies dans les prescriptions de voirie délivrées par le Département.

En fait, nous avons gagné en efficience. Aujourd'hui, nous répondons aux DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) dans un délai de 15 jours maximum. L'entreprise, en l'occurrence, (par ce courriel qu'elle m'a envoyé à 11 heures) réaffirme que, lorsque l'on ne dispose pas la bonne information, il n'est pas possible de faire le bon travail. Si les entreprises ne remettent pas les DICT au niveau nécessaire, elles ne peuvent nous reprocher de ne pas obtenir la DICT. Nous serions prêts à traiter n'importe quel cas particulier qui nous aurait échappé, mais nous avons, d'ores et déjà, divisé par deux le délai pour obtenir une DICT, qui est passé d'1 mois à 15 jours. C'est une réalité, qui nous remonte du terrain.

Je relèverais la même chose qu'au sujet des tablettes numériques : vous estimez qu'il s'agit d'une catastrophe, alors que le bilan montre une réalité tout à fait différente. Nous nous pencherons sur les exemples concrets si c'est nécessaire bien entendu. Il n'est pas question que les DICT traînent en longueur, d'autant plus que nous avons mis en place le personnel nécessaire. Si certaines traînent, il faut nous les signaler, et nous nous pencherons sur leur sujet.

Qui est pour ce rapport ? ... Je ne vois pas d'abstention, ni d'avis contraire. Je vous remercie.

*La délibération n° 203 relative aux Routes 2025 - Grands projets routiers en cours d'études.
Etat d'avancement et concertations publiques
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 204

SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES -
POSSIBILITÉ DE RELEVER LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE À 90 KM/H

M. TAGUET – En janvier 2018, le Premier Ministre a pris la décision, sans concertation avec les Départements, d'abaisser la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur l'ensemble du réseau routier sans séparateur central. Dès le Conseil Départemental du 15 février 2018, nous avons proposé une approche pragmatique de la limitation de vitesse en Corrèze, basée sur les caractéristiques du réseau routier et des réalités de l'accidentologie. Nous rappelons notamment que le Département consacre, chaque année, 20 % du budget dédié aux routes, à des opérations de sécurisation du réseau. Nous rappelons également que la vitesse est la cause principale de seulement 17 % des accidents graves en Corrèze. Malgré tout cela, notre proposition a connu une fin de non-recevoir par le Gouvernement.

Au printemps dernier, à l'issue du grand débat national, le Premier Ministre a ouvert la porte à un possible aménagement des limitations de vitesse par les Départements. Cette annonce s'est traduite par un amendement au projet de loi Orientation des Mobilités, donnant la capacité au Président de Conseil Départemental de déroger à la limitation à 80 km/h sur le réseau dont il a la charge dans la limite d'un relèvement de 10 km/h. Dès cette annonce, nous avons lancé une large concertation auprès des acteurs locaux. Tout d'abord, nous avons consulté les Maires pour connaître leur avis sur un retour aux 90 km/h et sur la cartographie des zones à 70 et 50 km/h. Nous avons également travaillé avec Monsieur le Préfet et les services de sécurité, pour bénéficier de leur expertise et de leur connaissance de l'accidentologie. Nous avons aussi concerté des associations des représentants d'usagers et de sécurité routière pour échanger et recueillir leurs conseils en termes de prévention. Parallèlement, nos services ont mené un important travail d'analyse sur l'ensemble du réseau routier départemental.

Ainsi, après cette phase de concertation et de travail, nous proposons aujourd'hui un retour à une vitesse de 90 km/h sur l'ensemble du réseau routier départemental, ce qui clarifiera la lisibilité de la réglementation souhaitée par l'usager corrézien. Cette proposition sera soumise à l'avis de la Commission Départementale de Sécurité Routière, dont nous avons sollicité la tenue auprès de Monsieur le Préfet. Elle prendra ensuite la forme d'un arrêté du Président du Conseil Départemental. A noter que la mise en place de cette mesure ne pourra être effective qu'après la promulgation de la loi d'Orientation sur les Mobilités, dans laquelle est prévue cette possibilité d'aménagement. A l'heure actuelle, la loi n'est pas encore votée.

Comme nous l'avons proposé l'an dernier, cette mesure s'accompagnera de la mise en place d'un plan de prévention et de sécurité routière ambitieux, avec plusieurs volets. Tout d'abord, une révision de la cartographie des zones limitées à 70 et 50 km/h sera réalisée afin de sécuriser les sections identifiées comme dangereuses localement, en concertation avec les Maires et les services de l'État. La carte qui vous est présentée aujourd'hui constitue une première base de travail, actuellement en cours d'analyse par la Direction des Routes.

Nous communiquerons aussi sur les règles fondamentales du Code de la Route à respecter :

- d'une part, la réglementation en vigueur ne dispense en aucun cas le conducteur de rester constamment maître de sa vitesse et de l'adapter à chaque situation,
 - d'autre part, par temps de pluie, le Code de la Route fixe une vitesse à 80 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est de 90 km/h. En effet, je rappelle que 50 % des accidents en Corrèze sont liés à la présence d'humidité sur la chaussée.
-

Nous renforcerons aussi notre partenariat avec les associations de prévention, avec la mise en place d'opérations de prévention par les publics les plus touchés, à savoir les jeunes et les seniors. Nous développerons notamment des actions avec les collèges et établirons un plan de prévention pour traiter les principales causes d'accident en Corrèze, notamment les addictions à l'alcool et aux stupéfiants. Nous développerons aussi les partenariats avec les associations et les collectivités pour l'acquisition de matériels de sensibilisation : radars pédagogiques, radars adaptatifs, comportementaux, en entrée d'agglomération. Enfin, nous mettrons en place un observatoire de l'accidentologie en partenariat avec les services de l'État et les associations partenaires de la sécurité routière, afin de partager nos expériences, nos savoir-faire en matière de sécurité.

Ces mesures sont la base d'un plan ambitieux pour laquelle nous souhaitons fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs de la sécurité en Corrèze.

M. LE PRESIDENT – Une intervention ?

Mme VALLÉE – Avez-vous entrepris une concertation avec les départements voisins ? Il ne s'agirait pas de mettre en œuvre une réglementation différente de la leur. Quels contacts avez-vous pris sur ce sujet ?

M. LE PRESIDENT – Nous avons effectivement pris contact avec nos voisins. Le Cantal adopte la même logique que la Corrèze. Le Puy-de-Dôme fait face à une situation plus tendue et plus difficile, car leur accidentologie est phénoménale. En Corrèze, nous la maîtrisons : elle a réduit entre 2012 et 2018. Certes, depuis 2018, elle augmente à nouveau, mais il faut savoir lisser les pics. Pour notre part, l'augmentation de notre accidentologie n'est pas forcément liée à la vitesse. Par ailleurs, l'accidentologie réduite, pendant certaines périodes, était liée à la vitesse. Pour cette raison, il faut judicieusement qualifier les chiffres. En Corrèze, l'accidentologie baisse. En revanche, elle augmente en Haute-Vienne dans des proportions phénoménales. Il est vrai que ce Département comporte un réseau autoroutier. Ils devraient poursuivre les logiques d'axes que nous suivons jusqu'à présent, s'agissant notamment de l'A89. La Creuse adoptera les mêmes mesures que nous sur les axes que nous avons en commun, sans difficulté.

Le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne (comme vous l'avez lu dans la presse) fait une étude sur l'accidentologie. Je ne sais pas sur quelle base serait réalisée cette étude, car nos services disposent de tous les éléments : ils obtiendraient sans doute les mêmes conclusions que nous. Je pense que c'est plutôt le signe qu'il n'a pas bien envie de modifier quoi que ce soit. Le Département de la Dordogne devrait avoir la même logique d'axe. Nous ne devrions pas rencontrer plus de difficulté avec le Lot, au niveau de la sortie de Cressensac. Nous sommes confrontés, en fait, à très peu de difficultés.

Nous menons de véritables réunions de travail avec l'État. Nous souhaitons avant tout déployer un plan de communication commun avec les associations, de sorte à éviter toute cacophonie et à faire en sorte que tout le monde relaie la même information. Je souhaite également recevoir l'avis de l'Assemblée sur ce sujet, car nous demandons l'avis de beaucoup d'intervenants. Ensuite, nous travaillerons sur les supports de communication.

Je souhaite également être plus précis, en particulier à l'intention de la presse, mais aussi des élus. Certains élus croient, en effet, que d'autres Départements ont déjà relevé la limitation à 90 km/h. Ce n'est pas le cas, même si quantité d'opérations de communication ont été réalisées. Pour autant, il n'est pas encore légalement possible d'aménager la vitesse maximale autorisée. Le calendrier, à notre connaissance, est le suivant : le 10 juillet se réunira la Commission Mixte Paritaire (CMP), entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. En effet, tous les termes de cette loi n'ont pas été votés de la même manière, en particulier s'agissant du 90 km/h. En particulier, le Sénat n'avait pas limité le relèvement à 10 km/h, ni permis aux Maires ce relèvement, pas plus que retiré aux Préfets la capacité de réinstaurer la limitation à 90 km/h sur les nationales.

Si la Commission Mixte Paritaire tombe d'accord, l'Assemblée Nationale votera définitivement la loi le 23 ou le 24 juillet. Dans ce cas, le 17 juillet, une conférence des Présidents des Assemblées fixera le passage de la loi au Sénat. Soit elle y passe le 25 juillet (ce qui serait étonnant), soit elle y passera à la reprise, au 23 septembre. Ensuite, une fois que les deux Assemblées auront voté après la CMP, l'Etat promulguera la loi. Cependant, il peut prendre son temps, car il n'est pas obligé de la promulguer tout de suite. Nous ne savons pas quand le retour pourrait être effectif. La solution la plus favorable serait que la CMP tombe d'accord, que l'Assemblée le vote le 24 juillet, le Sénat le 25, et que l'Etat le promulgue le 26 juillet. Cette solution est hautement improbable.

Je le répète : certes, la Corrèze est en ordre de marche pour faire cette modification, mais nous ne pouvons, pour l'heure, qu'appeler à la prudence de chacun et au respect de la limitation à 80 km/h. Cette disposition doit prévaloir, dans l'attente des changements à venir.

Qui est pour donner un avis favorable ? ... Je ne vois pas d'abstention, pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*La délibération n° 204 relative à la sécurité routière sur les routes départementales -
Possibilité de relever la vitesse maximale autorisée à 90 km/h
est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – Je souhaite que les services fassent une petite communication, simple, sur le fait que l'Assemblée Départementale est unanime à propos du retour à 90 km/h. Cependant, cette mesure ne peut s'appliquer en l'état. Cette situation rajoute à la confusion.

RAPPORT N° 301

ADMISSIONS EN NON-VALEUR, CRÉANCES ÉTEINTES ET REMISES GRACIEUSES

M. COMBY – Il s'agit de créances considérées comme irrécouvrables par Monsieur le Payeur Départemental. Il peut s'agir de cas où les adresses des redevables sont inconnues, où les débiteurs ne sont pas solvables ou lorsqu'il n'est pas possible d'engager des poursuites, au vu de la modicité des sommes. Les admissions en non-valeur représentent 13 929,53 €.

L'irrécouvrabilité, dans le cas des créances éteintes, résulte d'une décision juridique extérieure à la collectivité et s'impose à elle. Elles représentent 27 775,67 €. Des remises gracieuses au titre de l'autonomie et au titre de l'insertion sont par ailleurs proposées.

Au total, les sommes visées par ce rapport s'élèvent à 46 841,97 €.

La délibération n° 301 relative aux admissions en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 302

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
AU 31 MAI 2019

Mme DUBOST – Les tableaux des emplois constituent un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Ils enregistrent, tout au long de l'année, les créations, suppressions et modifications des emplois. Les derniers tableaux, arrêtés au 28 février 2019, ont été adoptés par notre Assemblée le 12 avril dernier.

Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 31 mai 2019, et enregistrent :

- des transformations et des créations d'emplois pour répondre aux besoins de fonctionnement des services ;
- des suppressions d'emplois dans le cadre de la réforme du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.

Ils enregistrent également une transformation, une création et une suppression d'emploi à compter du 1^{er} septembre 2019. De plus, une transformation de poste de vacataire en contractuel est enregistrée au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Ces tableaux ont été soumis au Comité Technique lors de sa séance du 26 juin dernier.

Je vous remercie.

M. FRONTY – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce rapport présente un tableau des emplois budgétaires pour l'ensemble des services sauf le Service Départemental de l'Enfance et de la Famille et le Centre Départemental de Santé. Il retrace, effectivement, les transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services, les créations, les suppressions et l'évolution des emplois non permanents. C'est un rapport classique, s'il en est.

Lors de la précédente séance plénière, j'avais indiqué que les résultats comptables étaient en trompe-l'œil. Tu m'avais répondu : nous sommes des matheux, laissant peu de place à la philosophie. Dont acte. Je vais donc vous proposer un petit exercice de calcul mental. Le nombre d'emplois pourvus sur le budget général au 31 mai 2019 s'élève à 1 207. Le même rapport indiquait en 2014, 1 380 postes. Si l'on rajoute les 51 du Parc et les 50 du Laboratoire, et si l'on retranche les 7 suppressions imputables à la loi NOTRe, sur le transport scolaire, combien obtient-on ? On obtient le fait que 265 emplois ont été supprimés. Tu as dit à plusieurs reprises, dans cette même Assemblée : « *le personnel ne sera jamais une variable d'ajustement* ». Force est de constater qu'elle est une constante dans ta politique de gestion des RH. C'est pourquoi, nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons, effectivement, 1 207 personnes au tableau des effectifs. 1 184,2 sont des permanents. Quelques contractuels s'y rajoutent, pour arriver à 1 250 personnes. Effectivement, la masse salariale ne constitue pas une variable d'ajustement, car elle est maintenue, voire en légère augmentation d'une année sur l'autre.

Effectivement, un certain nombre de départs en retraite ne sont pas renouvelés. De toute façon, de tels renouvellements seront de plus en plus rares. En effet, les marges de manœuvre sont de plus en plus faibles en la matière.

Sur 2018, j'ai recensé 56 départs et une quarantaine d'emplois directs. Nous ne sommes donc pas à l'équilibre. Les effectifs présents sur la collectivité représentaient, au 1^{er} janvier 2015, 1 300 ETP (Emplois à Temps Plein). En 2016, ils représentent 1 294 ETP, puis 1 276 en 2017 et 1 228 en 2018 et 1 190 au 1^{er} janvier 2019. Nous n'en perdons pas 50 par an.

M. FRONTY – En fait, si. Tu utilises souvent 2014 comme année de référence pour tes comparaisons. Je ne porte pas de jugement. Chacun assume la politique qu'il fait, et tu le fais très bien. Cependant, le Parc et le Laboratoire figuraient dans les budgets annexes, alors qu'ils ont été réintégrés tous les deux dans le budget principal.

M. LE PRESIDENT – Je vérifierai ce point.

M. COMBES – J'ai déjà posé la question en Commission, et je t'ai indiqué la réponse que l'on m'a transmise.

M. LE PRESIDENT – En es-tu sûr ? Cela me paraît bizarre.

M. FRONTY – J'ai déjà posé la même question concernant le Laboratoire. Une réponse affirmative m'a été transmise. Je me fonde seulement sur les chiffres, et je ne cherche pas à t'embrouiller. Je me fonde sur le nombre d'emplois pourvus.

M. LE PRESIDENT – Justement, si. Nous nous pencherons sur cette question.

M. FRONTY – Je peux te redonner les chiffres, et tu pourras refaire les calculs.

M. LE PRESIDENT – Vous connaissez ma position sur le sujet. Tu as raison de dire que nous assumons notre politique. Par ailleurs, il n'est pas possible de discuter du poids. Je te redonnerai une information précise pour bien vérifier que nous parlons des mêmes chiffres chaque année. Je les redemande à chaque fois, car je me dis : « *Gilbert va nous reparler de ça* ». Le contraire m'aurait d'ailleurs surpris. Et tu as raison de le faire, sinon, il serait inutile de passer les rapports.

Il faut que l'on sache de quoi on parle. Il faut que le débat porte, à chaque fois, sur les mêmes effectifs et ainsi de suite.

M. FRONTY – Tu sais bien que je ne suis jamais de mauvaise foi. Les chiffres sont les chiffres.

M. LE PRESIDENT – Moi non plus. Je ne veux pas être de mauvaise foi sur ce sujet. Nous reviendrons avec des informations totalement calées, pour que nous disposions des mêmes bases.

Qui est pour ce rapport ? ... Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ...

La délibération n° 302 relative à la réactualisation du tableau des emplois budgétaires est adoptée par 26 voix pour et 12 abstentions.

RAPPORT N° 303

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. PEYRET – Il s'agit d'un rapport classique.

Il est proposé à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte des marchés publics ou accords-cadres et avenants notifiés, passés en vertu de ladite délégation. Figurent en annexe tous les éléments nécessaires à cela.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien.

*Acte est donné sur la délibération n° 303 relative aux marchés publics et accords-cadres.
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

RAPPORT N° 304

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. PEYRET – En 2018, dans un contexte financier toujours contraint pour les collectivités, nous avons poursuivi notre action dans la continuité des engagements pris auprès des Corrèziens :

- pas d'augmentation de la fiscalité départementale,
- poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2015,
- désendettement de la collectivité pour renforcer nos marges de manœuvre.

Ces efforts nous ont permis de maintenir un niveau d'investissement élevé pour continuer à aménager et développer la Corrèze, avec notamment le financement intégral de la part départementale du programme « Corrèze 100 % fibre 2021 ». Parmi les actions marquantes de 2018, je citerai notamment :

- l'élaboration du programme « Corrèze Transition Ecologique » dans le cadre d'un large partenariat avec toutes les collectivités et les acteurs socio-économiques,
- l'engagement des travaux du programme « Corrèze 100 % fibre 2021 » avec, notamment, les poses de NRO (Noeud de Raccordement Optique),
- une politique d'aide aux communes d'un montant de 40 M€ pour la période 2018-2020 qui générera 250 M€ de travaux en Corrèze,
- nos investissements pour l'amélioration et la sécurisation du réseau routier,
- et la mise en place de « Routes 4.0 », avec une montée en puissance progressive des services rendus aux élus et aux usagers.

Notre action en 2018 a aussi permis de garantir le bien vivre ensemble et la solidarité entre les Corrèziens, dans un souci constant de justice sociale. Cela s'est notamment traduit par :

- l'élaboration du plan « Ambitions Santé Corrèze », pour garantir une santé de proximité,
- l'élaboration et la mise en place du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023,
- la mise en œuvre du Schéma de l'Enfance dont, aujourd'hui, 80 % des actions sont réalisées ou en cours de réalisation,
- enfin, le renforcement de notre politique d'emploi et d'insertion, avec l'engagement de nouvelles actions comme les clés de l'emploi ou l'organisation des forums « Boost emploi ».

Fidèles à nos engagements, nous avons conduit toute notre action selon une méthode désormais reconnue, qui repose sur la concertation et l'écoute des Corrèziens, que ce soit avec des consultations en ligne ou lors de rencontres de terrain, notamment à l'occasion des réunions cantonales.

Au nom de tous mes collègues, je souhaite saluer le travail de l'ensemble des agents départementaux, qui s'investissent au quotidien dans leurs différentes missions, partout en Corrèze, avec le souci constant de la proximité et de la qualité du service rendu aux usagers.

Merci.

M. ARFEUILLERE – Merci, Franck. Y a-t-il des observations, des précisions sur le rapport d'activité ? Renouvelez encore une fois, bien sûr, le remerciement à tous les services pour le travail réalisé sur ce rapport d'activité. Nous devons seulement en prendre acte.

Je vous remercie.

*Acte est donné sur la délibération n° 304 relative aux marchés publics et accords-cadres.
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nous allons donc accueillir Monsieur le Préfet et les services dans deux minutes, je pense.

Je vous remercie.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DES SERVICES DE L'ÉTAT
PAR MONSIEUR LE PRÉFET DE LA CORRÈZE**

M. LE PRESIDENT – Sans plus tarder, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de Service, mes chers collègues, c'est un plaisir renouvelé que de recevoir ici, dans cette enceinte, Monsieur le Préfet et ses services pour le traditionnel rapport des services de l'État au Conseil Départemental. Pour les esprits les plus chagrins, tout cela fait référence à l'Ancien Monde. Je ne sais si, avec le temps, nous pourrions encore le faire. Cependant, nous l'apprécions. C'est l'occasion d'échanger avec vous sur la relation que nous pouvons avoir au quotidien.

M. LE PREFET – Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames, Messieurs les Directeurs et Chefs de Service, Mesdames et Messieurs,

Nous perpétons, par la présentation du rapport d'activité et services de l'Etat, à la fois une règle, qui est inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales, et une tradition, qui a été recréée ici voilà quelques années, mais qui, souvent, est habituelle dans les Départements. C'est la deuxième fois que je présente devant l'Assemblée Départementale le rapport d'activité des services de l'Etat. L'année dernière, je venais juste de prendre mes fonctions et le rapport portait sur l'année 2017. Cette année, et sans vouloir personnaliser les choses plus que de raison, ce rapport concerne 2018 et, si je puis dire, c'est un rapport qui me concerne, au sept douzièmes de l'année, puisque j'avais pris mes fonctions au tout début du mois de juin.

Ce rapport, vous l'avez eu. Nous l'avons voulu plus ramassé, puisqu'il passe de 65 pages à 45 pages. Le but n'est pas de faire des économies de papier : le but est de tenter de le rendre plus lisible. Il est structuré au travers d'une évaluation, qui n'est pas exhaustive, des interventions financières de l'Etat en Corrèze, et de la mise en œuvre des grandes politiques publiques.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais adresser 2 séries de remerciements :

- la première, aux chefs de Service de l'Etat dans le Département et à leurs équipes, dont l'activité au quotidien est retracée dans ce rapport d'activité, dans un contexte où les choses ont beaucoup évolué en 2018 et au premier semestre 2019 ;
- la seconde série de remerciements va aux collectivités locales et à leurs élus, à leurs agents, qui font vivre au quotidien la démocratie représentative et qui sont, pour nous, des partenaires indispensables pour la mise en œuvre des politiques publiques.

J'ajouterais, si vous me le permettez, qu'être élu, ce n'est pas un avantage, ce n'est pas du prestige, c'est un engagement, jour après jour au service de nos concitoyens et de l'intérêt général.

Pour présenter ce rapport d'activité, j'aborderai les principales missions de l'Etat : un Etat qui protège, un Etat qui agit pour le développement du territoire, un Etat qui soutient les plus fragiles, enfin, et de manière plus prospective, un Etat qui se transforme pour davantage d'efficacité.

Premier point, donc, un Etat qui protège. C'est toute la question de la sécurité, qui est une mission première de l'Etat. Je veux saluer devant vous l'action et l'engagement quotidien des forces de l'ordre, qui nous permettent de continuer à vivre dans un Département beaucoup moins exposé que beaucoup d'autres à la délinquance. Les indicateurs relatifs à la délinquance et à la sécurité publique sont satisfaisants dans le Département. Pour 2018 et pour le 1^{er} semestre 2019, le taux de délinquance générale est stable et les taux d'élucidation des affaires sont supérieurs à la moyenne nationale, en particulier de 10 points pour la gendarmerie nationale.

En zone police, la stabilisation de la délinquance se confirme également. Un effort particulier a été réalisé sur les cambriolages, notamment un important réseau de cambriolage a pu être démantelé sur Brive. Les services de police ont mené une action spécifique de lutte contre les trafics de stupéfiants. Vous avez dû voir dans la presse de ce jour une nouvelle belle affaire, hier, sur Tulle. Nous enregistrons, pour la troisième année consécutive, une hausse des interpellations d'usagers, revendeurs et trafiquants. Les avoirs criminels saisis s'élèvent à presque 250 000 €, soit 8 fois plus en 2018 qu'en 2017.

Je veux évoquer également, en matière d'ordre public, la crise des gilets jaunes. Elle a été gérée dans le Département avec la fermeté qui était nécessaire, mais aussi avec le doigté indispensable qui fait que nous n'avons eu à déplorer, de part et d'autre, aucune personne blessée dans le Département.

Enfin, un mot rapide, sur la menace terroriste qui demeure, malheureusement, toujours d'actualité et n'épargne aucune parcelle du territoire national. Nos différents services de force de sécurité intérieure maintiennent la plus grande vigilance pour protéger nos concitoyens et faire vivre les valeurs de la République.

J'en viens à la sécurité routière. En 2018, nos chiffres ne sont pas bons. Nous avons recensé moins d'accidents, mais ils ont été beaucoup plus violents. Nous avons comptabilisé, sur 2018, 21 morts dans le Département, contre 13 l'année précédente. Dans l'année, le nombre de morts s'est échelonné sur les 12 mois. C'est une situation inacceptable, aussi bien sur le plan social que sur le plan humain. Les causes des accidents sont multiples :

- la vitesse inadaptée,
- les défauts de maîtrise du véhicule,
- quelques infractions à la légalisation sur les stupéfiants,
- la consommation d'alcool.

Ce sont les premières causes d'accidents. Pour y remédier, nous avons développé le plan d'action de sécurité routière. Nous avons aussi intensifié le contrôle répressif sur les routes, qui l'accompagne nécessairement. L'année 2019 se présente mieux : au premier semestre, nous déplorons 3 morts sur les routes, contre 12 l'an passé à la même époque. Sur les 3 morts, il s'agit de 2 accidents où la vitesse et, pour l'un d'entre eux, l'alcool sont en cause. Sur l'accident de bus scolaire, il s'agit, avant tout, de la fatalité. Nous resterons mobilisés pour consolider, tout au long de l'année, ce résultat encourageant.

J'en viens au développement du territoire. Celui-ci consiste, tout d'abord, à donner les moyens d'action aux collectivités territoriales. Je vous indique quelques chiffres. En premier lieu, le concours financier de l'Etat et de ses agences est évalué, pour la Corrèze, à 353 M€. Ce montant n'est cependant pas complet, car nous n'avons pas pris en compte les salaires versés. Il faut y adjoindre 102 M€ de crédits européens consacrés à l'agriculture. Ainsi, le total des crédits d'intervention s'élève à un peu plus de 450 M€. Ce montant ne prend en compte ni les crédits de l'assurance-maladie ni, comme je l'indiquais plus tôt, les rémunérations.

Les dotations aux collectivités locales représentent 185 M€. Ce montant a globalement augmenté : vous pourrez consulter les chiffres qui figurent dans le rapport. En particulier, la dotation d'équipement des territoires ruraux a progressé d'un peu plus de 4,5 % en 2018 par rapport à 2017 : elle atteint 9,5 M€.

Parmi ces interventions, les contrats de ruralité tiennent également une bonne place. Ils ont été signés en 2017, pour une durée de 3 ans, sur les territoires suivants : Vézère-Haut-Vézère, la Communauté d'Agglomération Tulle-Agglomération, Haute-Corrèze Communauté et la Vallée de la Dordogne corrézienne. Pour 2019, la Préfète de Région a reconduit une enveloppe d'1,2 M€ pour la troisième année : cette somme permettra de poursuivre des actions engagées. En conséquence des réunions de programmation qui ont déjà eu lieu, la convention financière annuelle pour 2019 sera signée dès la semaine prochaine.

Donc, l'Etat maintient ou augmente son concours. Par ailleurs, la maîtrise de la dépense publique constitue un enjeu important, à la fois national et local. Vous le savez, en Corrèze, le Conseil Départemental et Brive-la-Gaillarde se sont engagés dans ce que nous appelons un contrat de Cahors, pour les années 2018, 2019 et 2020. L'objectif des contrats de Cahors est la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour relancer l'investissement public. Deux collectivités de Corrèze ont atteint les objectifs d'évolution des dépenses qui leur étaient fixés. Le Département a largement dépassé son engagement : il avait prévu une augmentation d'1,35 %, alors que vous avez réalisé une diminution des dépenses de fonctionnement d'un peu plus de 4 %. Cette réduction permet à la fois de maintenir les investissements et d'accélérer le désendettement de la collectivité. Je trouve ce résultat tout à fait remarquable. Nous ne l'aurions peut-être pas imaginé avant cette période de contractualisation.

J'en viens à la situation économique du Département et en particulier celle de l'emploi. La situation de l'emploi est encourageante : le chômage a baissé dans le Département au cours de la dernière année de plus de 5 %. Le taux de chômage en Corrèze s'élève à 7,1 % : il est d'environ 1 point inférieur à la moyenne régionale. Il est nettement inférieur à la moyenne nationale. Un examen plus attentif montre que le chômage des jeunes a diminué de près de 8 %, celui des seniors, de près de 7 %. Un point de vigilance subsiste cependant : celui des chômeurs de longue durée. Leur nombre continue d'augmenter, de 1 % cette année. Nous n'oublions pas que cette augmentation atteignait 10 %, voire 12 % voilà à 4 à 5 ans. La situation du chômage est donc encourageante.

S'agissant des entreprises, nous disposons d'une instance de suivi des entreprises en difficulté (le CODEFI –COMité Départemental des problèmes de Financement des entreprises–). En 2018, le nombre d'entreprises suivies par cette instance a diminué de deux tiers. Ce fait montre une amélioration globale de la situation des entreprises. Pour autant, quelques situations restent plus difficiles, notamment dans le secteur industriel. Le paysage est plutôt encourageant sur ce terrain. Nous continuerons de développer en 2018 un certain nombre d'interventions. Je fais référence en particulier au CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), qui a touché près de 2 500 entreprises corréziennes, pour un montant de 33 M€. Vous savez qu'il est désormais transformé en réduction de charge sur les salaires les moins élevés. Nous avons mobilisé le FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce), notamment sur Tulle-Agglomération, au bénéfice de 21 commerces de proximité. L'enjeu de l'année 2019 et des mois qui viennent est celui de l'accompagnement des entreprises face aux difficultés de recrutement qu'elles rencontrent. Je pense à des secteurs comme l'agroalimentaire, l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment, les transports routiers et l'économie sociale et solidaire. Pour ce faire, nous avons mis en place l'Instance Départementale de l'Emploi, de l'Economie, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (IDEFOP). Celle-ci associe le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les collectivités. Elle a permis notamment d'organiser des forums professionnels, en particulier sur le transport. D'autres forums plus généralistes ont également été organisés. Il est intéressant de noter que les prises de rendez-vous dans ces forums se traduisent par des signatures de contrats. Nous consacrerons le prochain Service Public de l'Emploi Départemental, à la rentrée, à la question de ces offres d'emploi non satisfaites. Nous devons savoir comment faire davantage, faire mieux pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi, car il y a du travail dans le Département.

Malgré ce contexte économique favorable, nous restons vigilants en matière de cohésion sociale. Nous avons développé plusieurs initiatives sur ce terrain. Je reviendrai sur deux sujets en particulier. Le premier d'entre eux est l'intégration des migrants. Comme vous le savez, la logique adoptée est celle de l'humanité et de la fermeté. Il s'agit de faire preuve d'humanité avec les personnes reconnues réfugiées, en faisant des efforts particuliers pour les aider à démarrer une nouvelle vie. Il s'agit, par ailleurs, de faire preuve de fermeté sur l'immigration irrégulière. En Corrèze, depuis 2015, nous avons accueilli 326 réfugiés. 121 sont toujours en cours d'accompagnement. Nous partageons avec le Conseil Départemental une importante problématique, ici comme dans l'ensemble du territoire : celle des mineurs étrangers isolés non accompagnés. Fin mai, nous en dénombrons 126. Nous avons signé voilà quelques semaines un protocole pour l'appui de l'évaluation de la situation des personnes qui se présentent comme mineures non accompagnées pour aider le Département à mieux gérer leurs situations. Notre logique est toujours la même : nous faisons ce que nous devons faire pour les personnes qui répondent aux conditions. Nous faisons, en particulier, cet effort pour ceux qui répondent aux conditions : nous nous efforçons de les mettre à l'abri. Nous envoyons également des signaux forts aux passeurs et aux réseaux. On sait bien que tous ces jeunes sont victimes de réseaux particulièrement importants.

La lutte contre la pauvreté constitue un autre enjeu pour la Corrèze, et nous y reviendrons un peu plus tard. Une convention a été mise au point avec le Conseil Départemental : elle sera signée ce matin. L'objectif est d'éviter ce que toutes les études observent : la pauvreté apparaît comme un phénomène durable, qui se reproduit de génération en génération. Les études montrent qu'il faut 4 générations pour sortir de la pauvreté. L'objectif est d'être plus efficaces et d'accélérer le processus de sortie de la pauvreté.

Quelques mots sur le soutien au territoire départemental. En premier lieu, la question de la ruralité, notamment la difficulté d'accès aux services de proximité. Avec le département et avec les collectivités, nous mettons en œuvre différents instruments pour agir. D'abord, le Département compte 16 maisons de service au public : c'est le 9^{ème} réseau le plus dense de France. Le Conseil Départemental y prend toute sa part, puisque je crois, 7 maisons du Département figurent parmi les MSAP (Maisons de Services Au Public). Vous le savez, le Président de la République, à la suite du grand débat, veut conforter cette démarche. Une annonce a porté sur les Maisons France Services : il s'agirait d'installer une de ces maisons par canton. C'est un travail auquel nous nous attellerons dans les jours qui viennent. Ce réseau France Services servira de point d'appui à l'articulation de l'ensemble de l'offre de service public sur le territoire. Une réunion nationale sera consacrée à cette question la semaine prochaine : des propositions sont attendues de la part des Préfets dès la rentrée.

S'agissant du numérique, la Corrèze avance. Le numérique constitue un double enjeu. C'est un enjeu social pour ne pas générer l'exclusion liée à ce qui est appelé l'illectronisme. C'est aussi un enjeu économique, directement lié à l'attractivité de nos territoires. Vous savez que la Corrèze contient 2 catégories de zones : les 2 agglomérations que sont Brive et Tulle, où un opérateur intervient pour mutualiser le développement du réseau. Nous avons résigné hier avec Tulle-Agglomération et SFR la convention pour les 35 communes d'origine de Tulle-Agglomération. Le déploiement du réseau en question sera réalisé en 2019 et 2020. La zone d'initiative publique (c'est-à-dire tout ce qui n'est ni à Tulle, ni à Brive), quant à elle, revient à l'initiative du Département. Le projet « Corrèze 100 % fibre » avance : il a également pour objectif d'aboutir en 2020. On voit que les calendriers sont en train de converger.

La couverture en téléphone mobile a fait l'objet, en contrepartie du gel des redevances par les opérateurs, de l'implantation de pylônes dans les zones blanches. Une première zone blanche a été identifiée, à Saint-Bonnet-près-Bort. 4 pylônes sont mis en service : Branceilles, Chavanac/Milleval, Espagnac et Veix. 6 autres pylônes seront mis en service dans les mois qui viennent.

Je ne reviens pas sur l'enjeu de l'accès aux soins. C'est, en effet, un enjeu du quotidien. Différentes décisions vont être mises en œuvre en conséquence du grand débat. Elles porteront sur l'aide à l'installation, la généralisation de la télémédecine, une meilleure articulation entre la médecine de ville et l'hôpital, le développement des maisons de santé pluridisciplinaires (le Département en compte 13, un certain nombre sont en cours d'élaboration). Vous le savez par ailleurs, la politique du *numerus clausus* pour la formation des médecins est revue. Il faut cependant bien garder à l'esprit que 10 ans sont nécessaires pour former un médecin : les effets de cette réforme apparaîtront à l'issue de cette période. Comme je vous le disais, le Département compte 13 maisons de santé pluridisciplinaires. Nous avons mobilisé la DETR pour favoriser ces projets. S'y ajoute la Maison Départementale de Santé qui prend corps, tout comme celle de Tulle-Agglomération.

Nous travaillons également sur la redynamisation des centres-villes. J'évoquerai rapidement les deux contrats Cœur de Ville signés avec Brive et avec Tulle. Il s'agit de renforcer l'attractivité des centres-villes au travers du logement, du commerce, de la mobilité et de l'accessibilité, de la qualité de vie. Ces opérations « Cœur de Ville » peuvent être encore développées au travers de ce que l'on appelle une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). En particulier, à Brive, le Contrat Cœur de Ville est en train d'évoluer vers une ORT.

Je souhaiterais également vous dire quelques mots concernant l'environnement et la transition écologique. Le Contrat de Transition Ecologique, que nous avons récemment signé, est l'un des deux seuls en France qui soit un contrat départemental. Il nous fournit un cadre d'actions adapté au Département. Nous percevons, dès à présent, les conséquences du changement climatique : nous sommes, dans le Département, en déficit pluviométrique depuis le début de l'année. Une canicule est survenue très tôt dans la saison. Nous aurons probablement des difficultés de

ressources en eau pendant l'été. L'objectif du Contrat de Transition Ecologique est de faire de cette transition un atout pour le territoire. De façon plus administrative, je dirais, nous avons à gérer diverses autorisations de nature environnementale. Les services de l'Etat font leur maximum pour travailler en mode projet et je crois que quelques dossiers, en 2018, ont démontré que nous savions prendre nos responsabilités. L'usine à pellets en Haute-Corrèze, les serres d'Egletons ou encore les gravières d'Argentat. Mais nous devons aussi concilier les enjeux : je pense à la préservation des terres agricoles, car c'est un véritable sujet, ou encore la compatibilité de certains projets avec les enjeux de patrimoine naturel ou historique. Enfin, nous nous mettons également en capacité de nous engager dans le dispositif « Territoire d'industrie », qui concerne les bassins de Tulle ou de Brive. Nous avons la possibilité de mobiliser 17 mesures pour recruter, attirer des projets et simplifier.

Je voudrais à présent (et en dernière partie de mon intervention) m'éloigner un peu du strict bilan de mise en œuvre des politiques publiques pour évoquer la transformation de notre organisation institutionnelle territoriale et celle de l'Etat. Je reviendrai en quelques mots sur le grand débat national. L'analyse des contributions corréziennes a fait ressortir un certain nombre de préoccupations exprimées par nos concitoyens, que ce soit dans les réunions publiques, dans les cahiers citoyens ou dans l'expression directe par l'intermédiaire des outils informatiques. Sans surprise, le sujet de la fiscalité et des dépenses publiques concerne une grande partie des expressions. Vient aussi l'amélioration du pouvoir d'achat, notamment chez les retraités. Beaucoup de nos concitoyens ont exprimé leurs difficultés lors des fins de mois. L'organisation des services publics est également au cœur des préoccupations des Corréziens, avec, à la fois un souhait de maîtrise des dépenses publiques, mais aussi une volonté de voir les services publics maintenus en milieu rural. La démocratie et la citoyenneté ont fait l'objet de commentaires que je qualifierais de décapants dans votre Département. L'ensemble des remarques a mis en évidence le manque de connaissance et, donc, le manque de lisibilité des institutions républicaines territoriales. Nous avons donc, devant nous, un important effort de clarification, mais aussi de pédagogie sur l'organisation, sur le rôle de chacun dans les institutions locales. En 1982, le législateur a voulu construire la décentralisation et la déconcentration, c'est-à-dire l'organisation de l'Etat, sur un principe lisible : celui que l'on a appelé à l'époque des « blocs de compétences ». Mais, près de 40 ans plus tard, sans doute à force d'un peu de sophistication, notre système est devenu très compliqué à comprendre pour nos concitoyens. Dans les mois qui viennent, nous connaissons des évolutions de plusieurs ordres.

D'abord, une nouvelle phase de décentralisation comptera probablement trois éléments. Le premier élément sera connu d'ici quelques jours : il s'agit d'un projet de loi qui devrait s'intituler « Engagement et Proximité ». Il s'agit de conforter les élus, en particulier ceux du bloc municipal, dans l'exercice de leur mandat. Cette mesure passe par leur protection, la formation, le confortement des pouvoirs de police du Maire, par la simplification et la reconnaissance du travail accompli. Un nouvel acte de décentralisation aura probablement lieu en 2021 : il consistera en des ajustements, notamment de compétences. Enfin, le Président de la République et le Premier Ministre ont, à de multiples reprises, évoqué le principe de différenciation. La différenciation consiste à appliquer les politiques publiques en fonction des caractéristiques des territoires, et non de façon uniforme. Il s'agit de donner à chaque territoire la possibilité de se développer à son rythme, à sa mesure, en fonction de ses ambitions, de ses difficultés et de ses besoins. L'Etat, lui aussi, va se transformer : l'objectif d'allègement des administrations centrales a été fixé, notamment par l'allègement des structures consultatives et le renvoi le plus possible vers le terrain de toutes les procédures administratives dont le caractère national n'est pas justifié.

Les administrations territoriales et départementales vont, elles aussi, évoluer. La volonté du Gouvernement est de travailler au désenchevêtrement des compétences et à la rationalisation des moyens de gestion. Un service public de l'insertion (pour venir en appui aux personnes en difficulté par une approche pluridisciplinaire qui concerne le logement, l'insertion, l'emploi) sera créé, de même que l'Agence de Cohésion des Territoires, qui apportera notamment un appui technique territorial.

Ces évolutions vont fortement concerner la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et l'unité territoriale de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Nous aurons l'occasion d'en reparler : là aussi, des propositions sont attendues de la part des Préfets pour l'automne. Avec le paysage des grandes Régions, l'objectif de cette réforme est de resserrer la cohérence de l'Etat territorial autour du Préfet de Département, dans une logique de proximité.

Mesdames et Messieurs, par ce dernier thème, je me suis sans doute écarté de la présentation *stricto sensu* du rapport d'activité des services de l'Etat en 2018. Néanmoins, la gestion de la crise des gilets jaunes et de toutes ses conséquences fait partie intégrante de nos activités de 2018.

En conclusion, je voudrais à nouveau souligner devant vous que la République est notre bien commun. Comme je l'ai dit aux Maires, l'Etat n'a pas le monopole de la République. Notre constitution le proclame : l'organisation de la République est décentralisée et toutes nos politiques publiques contemporaines se développent et sont efficaces dans le partenariat. Alors, à nouveau, permettez-moi de saluer ce travail en commun de l'Etat dans le Département, avec le Conseil Départemental, avec l'ensemble des collectivités territoriales. C'est un travail que nous menons chaque jour, au service de l'intérêt général, au service de la Corrèze, au service de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci, Monsieur le Préfet. Quelqu'un demande-t-il la parole ? ... Christophe.

M. ARFEUILLERE – Monsieur le Préfet, merci de cette présentation du rapport d'activité 2018. J'aurais une question sur la réforme de l'organisation du réseau des finances publiques en Corrèze. En ce moment est présenté aux élus locaux un projet qui prévoit le passage de 21 trésoreries à 33 points de permanence de proximité. Il est vrai que le Département ne s'oppose pas, par principe, à une évolution. J'aurais cependant plusieurs questions : quelles seront ces permanences de proximité ? Assureront-elles une véritable présence des services, avec des horaires adaptés aux besoins des usagers ? Ou bien auront-elles des horaires partiels, quelques heures ou quelques jours par semaine, pour finir progressivement, comme on le voit dans certains services, par fermer, soi-disant faute de fréquentation ?

Une dernière question : le Conseil aux élus sera-t-il assuré par des trésoriers de catégorie A ou par des agents de catégorie C ? Bien entendu, malgré la bonne volonté des personnels de catégorie C, ils ne disposeront peut-être pas de la même capacité d'expertise pour conseiller nos élus du territoire corrézien.

M. LE PREFET – Un mouvement d'ensemble de réformes du réseau des finances publiques est lancé. Le dispositif en Corrèze est expérimental, le processus ayant été lancé en fin du mois de mars, avec la venue du Ministre. Actuellement, des réunions se tiennent sur le périmètre de chaque intercommunalité. Nous sommes entrés dans une phase de concertation, sur la base d'une proposition. Nous prévoyons, à la fin de ce processus de concertation, une réunion de synthèse au niveau départemental, avec le Département, l'Association des Maires, les Présidents d'Intercommunalités, pour examiner les éléments remontés de cette concertation.

Je réponds maintenant à vos deux questions précises. Les permanences de proximité seront articulées avec l'offre France Services. Je vous rejoins pour considérer que l'une des conditions de succès est que soit offert, dans les Maisons France Services, un dispositif de premier accueil. Des personnes doivent prendre les rendez-vous et établir les plannings. Ainsi, lorsque les personnels de DGFIP viennent, leurs rendez-vous seront préparés, ils connaîtront leur objet et auront pu examiner les dossiers, de sorte à pouvoir donner des réponses concrètes.

Nous avons l'objectif de faire du Conseil aux élus une spécialité. Nous mettons donc fin au système actuel, dans lequel votre trésorier est en même temps votre conseiller. La proposition, soumise à concertation, est la suivante : un conseiller, pour chaque intercommunalité, sera spécialisé sur les questions de finances locales et communales pour vous donner des réponses précises et concrètes.

M. COMBES – Merci, Monsieur le Préfet. Cette mesure et les réformes des DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) inquiètent les citoyens et les élus que nous sommes : lorsque le service public est absent, les citoyens se tournent vers les élus pour résoudre leurs problèmes. Je n'ai pas dit que cela était le cas, néanmoins, plus le service public se réduit, plus il est demandé aux élus et à leurs services de venir à la rescousse pour répondre à tous ces besoins. La situation actuelle devient difficile pour une population qui, elle aussi, est parfois en difficulté, notamment sur le plan de ses capacités et de ses ressources dans le domaine numérique. Nous recevons, notamment en mairie de Tulle, de plus en plus de personnes totalement désemparées par leur absence de réponse sur les questions du numérique. Elles ne savent pas entrer en réseau et en contact avec les administrations : toutes les démarches sont

codées et sont extrêmement complexes. Aucun interlocuteur n'étant disponible, nous sommes obligés de faire ce travail. Cependant, dans une plateforme d'état civil et de services, nous n'en avons pas forcément la capacité, d'autant que nous avons pris en charge de nombreux documents administratifs.

Ma question porte davantage sur le service économique et le service d'information aux entreprises, dont j'avais constaté, dans le projet, qu'il serait supprimé dans la circonscription de Tulle et d'Ussel. Il serait donc placé sur le secteur de Brive. Ma question est la suivante : faut-il considérer qu'il n'y a pas d'activité économique sur le bassin de Tulle et d'Ussel qui nécessiterait une information et un accompagnement des services fiscaux ? Faudra-t-il, comme au moment de la suppression du TGI (Tribunal de Grande Instance) de Tulle, que les mandants descendent à Brive-la-Gaillarde ? C'est certes une très belle ville, que j'aime beaucoup, vous l'imaginez bien, mais cette démarche peut devenir très compliquée pour nos entreprises. La situation est d'ores et déjà fragile. Je pense que, dans certains endroits, l'Etat doit prendre garde (vous avez des obligations, bien sûr et vous essayez de faire pour le mieux dans le contexte) que nous avons besoin de ce service économique et d'information économique sur le territoire en proximité.

Je vous remercie.

M. LE PREFET – Effectivement, le premier projet soumis à la concertation prévoit le regroupement d'un certain nombre de services. L'option présentée prévoit le regroupement du service économique aux entreprises sur Brive. Un service pour les particuliers est par ailleurs en fonction à Tulle. La DGFIP (qui n'a pas pu rester, car il devait assister à une réunion) s'est efforcé de répartir logiquement les services et de recourir à davantage de mutualisation. Cependant, les détails de ce projet doivent être davantage discutés, pour envisager plus sereinement son fonctionnement et son adaptation. Le schéma n'est aucunement figé de façon rigide et reste soumis à discussion.

M. TAGUET – Avant de vous poser une question, Monsieur le Préfet, je souhaiterais commenter un article de presse paru dans *La Montagne* le 25 juin 2019 concernant l'élucidation des incendies criminels commis à Mansac voilà 2 ans. Je pense que vous allez comprendre où je veux en venir dans mes propos.

Le 23 juin dernier, sur le territoire de Rosiers-d'Egletons, un incendie criminel a mis à mal un projet de territoire porté par les élus et les acteurs économiques. Une minorité d'activistes font fi de la démocratie et de la volonté des élus de développer ce territoire de Haute-Corrèze. Cet incendie est la suite d'autres survenus plus tôt, notamment en Haute-Corrèze. Je voudrais me faire ici le porte-parole des élus de Ventadour et, au-delà des propos qui ont été tenus tout à l'heure par le Président, par Bernard COMBES, qui ont condamné ces actes criminels. J'espère, Monsieur le Préfet, que les services de l'Etat qui ont fait diligence sur de précédents actes criminels auront la même diligence à identifier les auteurs de ces faits. Dans une parution effectuée hier, des propos à peine voilés laissent présager qu'il ne s'agissait que d'un avertissement et que d'autres actes similaires pourraient être commis.

M. LE PREFET – Je répondrai en 3 points. Dans un premier point, je rappelle ma condamnation la plus ferme des faits qui se sont déroulés à Rosiers-d'Egletons voilà quelques jours.

Dans un deuxième point, nous sommes désormais dans le cadre d'une enquête judiciaire, qui n'est pas de mon ressort. Je peux, cependant, vous certifier que tous les moyens disponibles sont engagés sur cette enquête.

Dans un troisième point, une rencontre avec les entreprises concernées, les services de l'Etat et la gendarmerie a été organisée, quelques jours après l'incendie. En particulier, nous accroissons les passages de patrouilles sur le secteur. Cependant, nous ne pouvons être présents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Plusieurs conseils ont été donnés aux entreprises pour renforcer la sécurité autour des matériels et du chantier. Nous sommes, par ailleurs, vigilants quant à la situation économique et financière de ces entreprises, car le préjudice qu'elles ont subi est important : il risque d'avoir des conséquences sur leur trésorerie et leur situation d'ici quelques mois.

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il d'autres interventions ? ... Oui, Francis.

M. COLASSON – Monsieur le Préfet, vous avez parlé tout à l'heure des déserts médicaux. C'est un vrai problème. Les déserts sont partout, notamment dans les hôpitaux. Or, la législation actuelle ne permet pas le cumul emploi-retraite au-delà de 72 ans. Or, beaucoup de mes collègues ne peuvent plus travailler dans les hôpitaux, alors qu'ils sont en parfaite santé et sont d'excellents médecins. Tout à fait paradoxalement, ils peuvent travailler en clinique, alors qu'ils y rencontrent les mêmes malades et les mêmes pathologies. Pourriez-vous faire remonter cette problématique du cumul emploi-retraite, qui prive les hôpitaux de praticiens compétents qui rendaient beaucoup de services, qui étaient appréciés, alors que la pénurie dans les hôpitaux est bien connue ?

Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET – Je ne me prononcerai pas sur le fond, car celui-ci ne figure pas tout à fait dans ma zone de compétence. Néanmoins, j'ai bien pris note du message et nous nous pencherons sur la question.

M. LE PRESIDENT – D'autres prises de parole ? ...

Je voudrais, Monsieur le Préfet, revenir, en quelques mots sur la DGFiP. Vous avez bien fait de l'excuser, car je ne trouve pas approprié qu'il snobe ainsi les élus départementaux. Il fait certes partie des 2 ou 3 directeurs d'administrations françaises désignés par le Ministre pour organiser le déménagement de notre territoire. Ce ne sont plus des DGFiP, mais des déménageurs en chef. Pour autant, il ne peut se permettre de nous snober. Je vous le dis avec la plus grande tranquillité, mais aussi avec la plus grande fermeté. En effet, il est coutumier du fait. Ce Gouvernement qui a amené beaucoup de désordre nous habitue, un peu, à une certaine arrogance. Il a malgré tout l'air d'avoir compris un certain nombre de messages. Il ne faudrait pas que les directeurs et la technocratie, dont j'ai cru comprendre que le Président République avait rappelé les uns et les autres à l'ordre, se permettent de telles manières.

Nous l'avons constaté d'ailleurs, lorsque l'an dernier (ce point figure dans le rapport d'activité) le Ministre DARMANIN est allé à l'encontre de ce qu'il nous avait indiqué avec beaucoup de délectation. Il s'agissait notamment de la fermeture de quelques trésoreries. J'ai compris également la manière dont il nous a traités par la suite, notamment par des notes de service régulières. Je l'indique, parce qu'il n'est pas possible d'être en fond de court et de renvoyer les balles. Je vous le répète, avec la plus grande des fermetés : il faut que l'Etat soit constant et cohérent.

Vous nous avez imposé (non pas vous, Monsieur le Préfet, en tant que tel, mais vos prédécesseurs, parfois forts de la loi) un regroupement intercommunal et des communautés de communes qui sont, pour beaucoup, subies aujourd'hui. A l'heure des élections municipales, beaucoup de nos collègues, ou de nos anciens collègues, pour ma part, sont en train de jeter l'éponge parce que la relation avec nos concitoyens est de plus en plus compliquée. Ceux-ci font, en effet, payer aux acteurs locaux leur sentiment d'abandon : ces derniers essuient ce mécontentement en premier, notamment les secrétaires de maires, nous en parlions tout à l'heure, puis les Maires et ainsi de suite. En cascade, il leur est demandé de suppléer ce qui pose problème. Nous souhaitons très clairement que vous assumiez aussi le fait que les intercommunalités, puisqu'elles existent, doivent être respectées.

Il est particulièrement malin de la part du Gouvernement d'avoir fait porter un schéma de réorganisation sur la DGFiP. En effet, ce service, du fait du prélèvement à la source, connaît de façon normale des baisses d'effectif. Certains effets mécaniques produisent des conséquences attendues. En effet, il ne s'agit pas d'un grand service au public en tant que tel, parce que peu de personnes rencontrent leur trésorier pour leurs démarches. Néanmoins, il ne faudrait pas que l'on commence, de manière assez subtile, une grande réorganisation ou un grand déménagement du territoire par la réforme de la DGFiP, et que cette mesure devienne la règle pour l'ensemble des autres services. Nous vous le disons avec la plus grande force. En effet, il s'agit de techniques de l'Ancien Monde qu'utilise le Nouveau Monde avec grande expérience. Nous ne sommes pas fermés aux évolutions, mais nous ne pouvons avoir confiance en la matière. Les sujets sont, en effet, pris de manière segmentée, les uns après les autres. Nous le constatons très bien : s'agissant du Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public, chacun de vos directeurs traite son sujet dans son coin. Ainsi, le Schéma est désormais sans cohérence. Il serait possible d'installer la gendarmerie à tel

endroit, la perception à un autre : ce serait faire de l'aménagement du territoire. Cependant, lorsque nous soulevons le sujet, il nous est répondu : « *ce n'est pas notre problème, nous suivons les indications de notre Direction* ». La transversalité a alors perdu toute son utilité. C'est l'origine de nos craintes sur le sujet.

Donc, la réforme de la DGFIP doit respecter, *a minima*, les communautés de communes, au-delà des cantons que semble découvrir notre Président de la République par l'intermédiaire de France Services. Je reviendrai sur ce point.

Vous devez officiellement ouvrir la possibilité de refaire une carte dans laquelle chaque intercommunalité pourrait disposer d'une trésorerie de plein exercice. Je vous plains souvent. Vous le savez, Monsieur le Préfet, j'ai un tableau du Général de Gaulle dans mon bureau. Ce sont des enfants d'une école qui l'ont réalisé et me l'ont envoyé. Pourquoi cela ? Nous devons, en effet, transpirer un certain nombre de valeurs. Je n'ai certes pas la prétention d'incarner le Général de Gaulle, mais les valeurs qu'il portait, notamment la reconnaissance d'un Etat fort. Nous avons en effet besoin d'un Etat fort. Vous m'entendez souvent dire, y compris à Emmanuelle WARGON, qui est venue l'autre jour : « *vous avez besoin de redonner du pouvoir aux Préfets* ». Plus le territoire est fragile, plus il faut donner de pouvoirs au Préfet.

La directive que Bercy a envoyée aux DGFIP, super-héros de la Corrèze, vous met mal à l'aise. En effet, elle vous instrumentalise. C'est-à-dire qu'elle indique que quantité de démarches doivent être réalisées sous la responsabilité du Préfet, et, pour autant, chaque Directeur peut faire ce qu'il souhaite, comme bon lui semble. Non. Nous voulons un état de droit. A mes yeux, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), c'est le Préfet de la Corrèze : ce n'est pas le Préfet de Région ou je ne sais qui encore. Certes, nous discutons avec un certain nombre de services, y compris avec la DIRECCTE, mais l'Etat, et l'autorité de l'Etat, doivent aujourd'hui être incarnés par le Préfet. Il est de la plus haute importance de redonner du pouvoir aux Préfets.

Des notes de service nous demandent de reconsulter avec le Préfet. Certes. Je vous demande très clairement aujourd'hui de demander un scénario de trésorerie de plein exercice par communauté de communes. Je vais vous donner quelques illustrations. Ce qu'indiquait Christophe tout à l'heure était, à mes yeux, frappé du bon sens. Quels sont, aujourd'hui, les cadres qui vont faire le travail ? J'ai le profond respect pour les cadres C : si nous n'avions pas de cadre C dans ce pays, nous ne ferions rien. Bien souvent, nous leur faisons faire d'ailleurs un travail qui ne devrait pas être le leur. Mes propos ne remettent pas en cause ceux que j'appelle, non de manière péjorative, mais de manière très humaine et très forte, les « *petites mains* », les cadres C. Ce n'est pas mon propos. Mais, quand, aujourd'hui, je discute avec un trésorier (mes souvenirs de Maire m'y font penser), mon interlocuteur est celui qui vient me donner un conseil ou qui vient m'apporter des éléments, certes. Surtout, cet interlocuteur est responsable pécuniairement sur ses propres deniers du conseil qu'il me donne. Ce point doit nous interpeller.

Vous comptez, en effet, spécialiser des trésoreries au niveau de la santé et des établissements médico-sociaux. Celles-ci pourraient être transférées au GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), c'est-à-dire à Limoges, c'est ce qui est écrit. Ce qui n'est pas écrit est d'ailleurs, parfois, encore pire que ce qui est écrit. En effet, c'est à l'échelle des GHT, Groupements Hospitaliers de Territoire, que ces structures seront implantées. Donc, le Président de maison de retraite ou d'établissement hospitalier que je suis, ou l'ancien Maire que je suis, quand il discute avec son trésorier, il discute avec quelqu'un à qui il donne une indemnité pour faire un certain nombre de démarches. Celui-ci a un niveau de compétence pour apporter la réponse et, également, une responsabilité. Quelle sera la responsabilité, demain, de l'agent, même spécialisé, vis-à-vis du Conseil des Maires ? Les conseillers ne sont jamais les payeurs ! Et, avec l'Etat, nous sommes bien placés pour le savoir, parce que, au final, qui est responsable des décisions que nous prenons ? C'est celui qui prend la décision. Ce ne sont pas de petits sujets ! Je comprends bien que l'on explique au grand public que cette situation ne présentera aucune difficulté, et qu'il disposera d'un conseiller spécialisé. Tous ces propos passent bien : c'est une petite musique qui est bonne, certes, mais pas dans notre esprit. A nos yeux, ce sont de vrais sujets : il n'est pas possible de sauter à pieds joints par-dessus ces questions.

En effet, si demain, vous ne reconnaissez même plus l'intercommunalité que vous nous avez fait faire à marche forcée, si vous ne reconnaissez même plus les Départements, où irons-nous ? S'agissant de la santé, nous sommes partis pour tout installer à Limoges. D'ailleurs, nous avons dit ce que nous pensions, à l'époque, des GHT : même pour acheter un morceau de pain, aujourd'hui, un centre hospitalier fait des appels d'offres nationaux, grâce

auxquels le pain vient de centrales de cuisson de je ne sais où. On marche sur la tête ! Comme si nous n'étions pas capables, même avec un GHT, d'acheter le pain au boulanger de Tulle. L'hôpital prend encore son pain à Tulle, mais il nous a été expliqué que, demain, ce ne serait plus possible.

Nous n'y allons pas à reculons, car nous avons dit que nous y allions. Nous posons cependant la question. Si nos interlocuteurs ne sont pas des responsables, si ces personnes ne font que du conseil, je vous pose la question : mettez-vous en cause directement, ou non, le sacro-saint principe de la séparation de l'ordonnateur et du payeur ? A ce moment-là, le sujet ne doit pas être tabou dans votre bouche. En effet, si nous n'avons plus le niveau de conseil, je préfère, tous les ans, avoir un *quitus* de la Chambre des Comptes sur mes comptes, plutôt que d'avoir un interlocuteur qui me conseille, mais n'a aucune responsabilité dans ce conseil. Cette difficulté s'est d'ailleurs déjà présentée : dans certains endroits, des communautés de communes ou des communes ont dû délibérer deux fois, parce que les comptes administratifs des payeurs n'étaient pas bons. Je le dis, parce que c'est un fait ! Et si c'est arrivé en Corrèze (et cette année, ce n'est certainement pas le bon moment), cela ne peut qu'arriver ailleurs. C'est pour cette raison que nous ne voudrions pas que, demain, l'ensemble des services publics soient conçus sur la base de cet exemple de la DGFIP. C'est pour cette raison que l'on dit que « France Services », cela sonne bien, surtout quand on n'a pas grand-chose à vendre !

Mais, quand vous installez, à Chamberet, une maison du service au public menée par des fossoyeurs du service public comme La Poste (et je pèse mes mots, vous l'entendez bien, dans mes propos), que se passe-t-il ? Lorsque le service vient, il faut qu'il aille chercher 80 € pour commencer à payer la salle, pour que celui qui était au guichet dise : « *vous pouvez vous asseoir* ». Ce n'est pas cela, un service public ! Un service public, et c'est ce que nous essayons de faire dans les maisons de service au public, qui sont issues du Département, ou de communes comme à Ayen, c'est de mettre à disposition des personnels formés pour apporter la réponse. Pour faire une carte grise, il faudra que la personne se rende auprès du nouvel écrivain public, qui se situe à côté du vendeur d'oranges en sortant de Tulle, dans les petites cabanes qui servaient à faire des démonstrations. Et lui faudra payer 30 €, y compris pour avoir son permis de conduire ou je ne sais quel document. Ce n'est pas cela, notre conception du service public !

La conception que nous avons, ce n'est pas de disposer de Maisons France Services qui, demain, seront un fourre-tout, dans lequel on nous dira : « *vous avez tout !* », alors que l'on aura tout, mais seulement un jour dans le mois. En procédant ainsi, 50 % de la population continuera à ne plus voter et, parmi ceux qui votent, 50 % continueront de tirer dans les coins. Plus les choses avancent, plus elles tirent dans les coins totalitaristes. A ce sujet du totalitarisme, je condamne avec autant de fermeté le totalitarisme d'extrême gauche que celui d'extrême droite, y compris sur les décisions que l'on a prises. Tu disais tout à l'heure : « *on a tous voté pareil au deuxième tour* », je ne suis même pas sûr. Nous, en tout cas, nous l'avons fait. En fait, le totalitarisme vert est tout autant répréhensible et condamnable que le totalitarisme blanc ou hyperrouge. Je vais le dire avec la plus grande fermeté (je crois que les collègues l'ont redit) : on ne peut pas subir des séries d'incendies à répétition sans aucune élucidation. Vous avez dit que vous y mettiez un certain nombre de moyens mais, enfin, quand des petits gars ont mis le feu à 3 granges, à Saint-Pantaléon, nous avons trouvé des solutions ! Il faut peut-être avoir le courage, même quand on s'attaque à de vrais totalitaristes, de mettre le paquet. J'ai vu aujourd'hui qu'il suffit, même sur le plan culturel, de pousser un grand coup de gueule pour que des festivals s'arrêtent ! Le totalitarisme, aujourd'hui, est présent en Corrèze sous toutes ses formes. Donc, je pose une question très claire, Monsieur le Préfet : sommes-nous véritablement dans un état de droit ? Faisons-nous en sorte que la peur change de camp, je le dis très précisément, ou faut-il que l'on passe, comme dans d'autres régions (Pays Basque, ou d'autres) dans la clandestinité pour faire valoir l'intérêt général ? Je le dis, là aussi, avec la plus grande force. En effet, aujourd'hui, nous avons tous les ingrédients, tant sur le plan politique, sur le plan social, que sur le plan humain, pour que, dans une instance aussi importante que la nôtre, cette question puisse se poser.

Avec les valeurs qui sont les nôtres (et nos valeurs partagées, ici) nous avons la chair de poule. En effet, si nous sommes capables de le verbaliser et d'accomplir des démarches, certaines personnes ne verbalisent plus. Elles ont compris comment cela marchait. Je suis très, très inquiet (je vous le dis avec la plus grande sérénité, la plus grande lucidité) sur le monde que l'on nous prépare, ici, sur nos territoires. Nous avons besoin de trouver de la vie, de trouver du lien. C'était l'objet d'un film qui nous a été présenté tout à l'heure : il retrace, en 7 minutes, à la fois un

gros travail d'évolution de notre territoire, de l'ensemble de la Dordogne, depuis l'estuaire de la Gironde jusqu'à La Bourboule, qui mobilise 6 départements et autres, et qui indique également des éléments de diagnostic et de solutions. Il faut que l'on indique que la métropolisation à tout crin et la sédimentation que certains défendent constituent le système qui nous a amenés où nous sommes aujourd'hui. Si on ne revient pas à la gabarre, qui descend certes de Meymac-Plaines, mais qui sait remonter et sait revenir, et que l'on ne fait pas la technique du saumon (c'est-à-dire que l'on parte de Bordeaux pour revenir conquérir les territoires jusqu'à La Maronne et bien plus loin dans nos territoires et que l'on ramène un peu quelque chose) nous allons au-devant de grandes difficultés. Je veux bien que l'on construise la ville sur la ville, que l'on construise 30 000 logements à Bordeaux tous les ans, que cela ne pose de problème à personne. Mais, ensuite, on vient interpellier l'Agence de l'Eau pour nous dire : « *il faut rechanger les captages du Médoc et les passer dans la nappe éocène* », et ainsi de suite, « *vous allez mettre des sous* ». Là, on nous dit : « *on n'a pas le choix* ». Ce sont des scénarios au fil de l'eau ! C'est la dictature de l'urgence et du fil de l'eau ! Chez nous, quand on veut essayer de poser deux ou trois briques, deux ou trois pierres, essayant de le faire de manière harmonieuse, tout de suite, le totalitarisme s'oppose à nous.

Alors, et je terminerai sur ce point, j'ai beaucoup d'espoir, Monsieur le Préfet, sur votre capacité à changer les choses. Ce que je viens de dire n'est ni lié seulement à vous, ni aux seuls services de l'Etat : des mutations profondes sont en train de se dérouler. Et il faut que nous les prenions en compte dans nos exercices respectifs. J'ai beaucoup d'espoir, parce que vous êtes en capacité de relayer un certain nombre de messages : vous l'avez fait à Paris, sur un certain nombre de sujets. Vous l'avez fait auprès de la Préfète de Région : j'ai pu également leur expliquer un certain nombre de choses, mais je sais que votre avis a beaucoup pesé. Par exemple, sur la DSID –Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements– (il s'agit peut-être de choses moins conséquentes, moins fortes que ce que j'ai pu aborder auparavant), vous avez fait en sorte d'accorder un bonus aux signataires du contrat de Cahors.

Ce sont, à nos yeux, de doubles signaux d'espoir. C'est, à la fois, la reconnaissance du travail qui est difficile à faire. Nous parlions des effectifs, tout à l'heure, par exemple : la réduction de la dépense publique suppose un travail extrêmement difficile, que nous sommes obligés de mener. C'est son efficacité dans l'action qui est en jeu. Pour autant, avoir une reconnaissance de la part de l'Etat et recevoir un bonus d'1 M€ dans le cadre de la DSID, pour ceux qui étaient signataires du contrat de Cahors, est une excellente chose. A quoi cela sert-il (et Bernard a commencé, tout à l'heure, ses propos sur la nécessité d'autres contrats) de signer des contrats, comme le contrat de Cahors que nous avons fait l'an dernier à la même période, si, par la suite, nous ne recevons aucune reconnaissance ? Je pense que la reconnaissance est très importante. Vous avez mis l'ensemble de vos services, et qui ont fait diligence, sur les gravières, tout en respectant la loi, en avertissant qu'il ne fallait pas faire n'importe quoi. Vous aviez indiqué : « au mois de novembre, on peut y arriver, je signerai l'arrêté », et vous avez signé l'arrêté. C'est un point important ! Nous avons eu une réunion, et les services étaient en train de travailler, comme c'est le cas en ce moment, d'une manière intelligente et qui me fait vraiment plaisir, sur les aspects réglementaires, en particulier ceux qui concernent les déviations. Au lieu de nous opposer le Code sans trop retard, et de nous dire : « *il faudra toujours faire plus* », vous avez eu le discernement de comprendre qu'une crue, à un certain endroit, qu'elle soit 5 centimètres plus haut ou 5 centimètres plus bas, génère 2 ou 3 M€ d'ouvrages en plus ou en moins. Nous avons été capables d'examiner ce point, de respecter le bien public, de prendre les procédures de la bonne manière, tout en respectant la loi. Ce point me donne du baume au cœur et me fait penser que nous allons dans le bon sens. Je voudrais vous remercier, à la fois pour le travail sur la DSID, celui sur les gravières ou sur ces aspects réglementaires. C'est précisément ce que nous demandons : une prise en compte du bon sens.

S'agissant de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h, nous venons, de manière unanime, de décider le retour à 90 km/h, tout en mettant en œuvre un plan de prévention. La sécurité routière reste, effectivement, notre priorité à tous. Si nous avons pris cette décision, ce n'est pas pour faire un coup de communication, ni pour être plus démagogues que les démagogues, mais parce qu'elle est conforme à une réalité. Nous avons, en effet, compris les uns et les autres que, certes, l'accidentologie était plutôt à la baisse (même si elle peut avoir des soubresauts par moments), que la cause des accidents n'était pas seulement la vitesse, mais que d'autres causes intervenaient également, et qu'il faut tout traiter de front. Nous avons discuté avec les associations de prévention : nous mettrons en place la campagne de communication, une fois que la loi permettant le retour à 90 km/h aura été promulguée, aux côtés de ces associations, et à vos côtés. D'ailleurs, je n'attends pas le logo de l'Etat, car vous avez aussi vos propres contraintes. De plus, vous disposez ici d'élus responsables, prêts à assumer, contrairement à ce que pense le

Premier Ministre à ce sujet : il n'a guère fait preuve de vertu, lorsqu'il s'est agi d'assumer cette décision. Par ailleurs, nous payons 65 % du rSa et nous investissons, de surcroît, 6 M€ supplémentaires parce que l'Etat ne nous les rembourse pas : je pense que le Premier Ministre ferait bien d'être vertueux et de se pencher sur la réforme fiscale pour régler ce problème du règlement du rSa.

En tout cas, pour en revenir à la priorité de personnes qui vivent une situation difficile, nous le faisons sur des catastrophes naturelles, en particulier sur ces maisons qui se fissurent. Ces personnes voient leur maison se fissurer à cause de la sécheresse, et attendent une reconnaissance de catastrophe naturelle. Je sais que vous êtes intervenu, que le problème sera traité bientôt : il est important que nous bénéficions de cette reconnaissance.

Je voulais vous informer de la gravité de la situation, telle que nous la constatons, mais également vous faire part du message d'espoir qui est le nôtre : nous souhaitons continuer de coopérer, avec le bon sens paysan. Je voudrais en effet vous signaler, Monsieur le Préfet, que vous avez ici des élus qui ne sont pas suffisamment intelligents pour raisonner de travers. Vous pouvez leur faire confiance.

Je vous laisse la conclusion.

M. LE PREFET – Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais vous rappeler, de manière générale, que mon souhait quant à la méthode de travail des services de l'Etat est de travailler en mode projet. Je souhaite que nous travaillions ensemble dans la logique de sortir au plus vite, et au mieux, des différents projets, sans nous réfugier dans cette attitude facile des contrôleurs. A un moment donné, c'était voilà 15 ans, il a été dit aux services de l'Etat : « *vous ne serez plus constructeurs, vous serez contrôleurs* ». Il nous faut sortir de cette culture-là. Je voudrais le montrer sur 2 ou 3 sujets.

Cette notion de différenciation, que j'évoquais tout à l'heure, nous sera très utile. En effet, il s'agit de ne pas appliquer les politiques publiques en Corrèze comme elles sont appliquées en Gironde. Je prends deux exemples extrêmes, pour montrer ce besoin d'adaptation, et la nécessité d'appliquer la réglementation dans le sens de l'intérêt général, et non dans le seul but d'appliquer la règle telle qu'elle est. S'agissant des différents sujets que vous avez abordés, je passe très vite sur les questions de sécurité, pour répondre qu'il s'agit de notre priorité de tous les jours. Nous sommes très attentifs à tout ce qui concerne la prévention des déstabilisations, de n'importe quel type qu'elles soient. L'action judiciaire est en œuvre par ailleurs, mais elle nécessite des preuves, des faits ce qui soulève parfois une difficulté. Je comprends que, lorsque nous échouons, ce soit particulièrement pénible et douloureux pour les victimes.

S'agissant de la DDFiP, vous avez raison d'identifier un sujet, qui restait de l'ordre du non-dit : la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Je n'ai pas vu de signaux indiquant que nous allions nous affranchir de ce principe. Celui-ci est un vieux principe : il remonte à la Révolution. Celui qui ordonne une dépense n'est pas celui qui manipule les fonds. Effectivement, il reste à concevoir un nouveau système d'organisation, notamment sur le conseil aux collectivités locales. C'est pour cette raison que nous souhaitons mettre en place une fonction spécialisée, parce que, effectivement, le lien ne sera plus le même quand il n'y aura plus la responsabilité financière, pécuniaire, comme c'est le cas aujourd'hui, des payeurs et des trésoriers.

S'agissant de France Services, sa mise en œuvre se traduira par un cahier des charges beaucoup plus rigoureux que celui des MSAP, notamment sur la nature de la prestation de services, sur la continuité du service, sur la réponse de premier rang et la réponse plus spécialisée. Ces points feront l'objet de la réunion organisée à Paris la semaine prochaine. Dans ce contexte, la question des MSAP, de La Poste et de leur évolution est clairement posée. Nous avons décidé d'installer une Maison France Services par canton. Un autre critère a, par ailleurs, été exposé par le Président : personne ne doit passer plus de 30 minutes pour accéder aux services. Nous combinerons ces deux critères. Nous avons examiné la situation sur le Département : comme je l'indiquais, 16 maisons de service au public sont ouvertes dans le Département. Or, celui-ci compte 19 cantons. Si je retire les cantons urbains, un seul n'est pas couvert par une MSAP : celui de Sainte-Fortunade. Ainsi, nous disposons d'un bel acquis réalisé, et nous devons le faire évoluer.

S'agissant de la réorganisation de l'Etat : ce que l'on appelait, voilà 10 ans, la RéAT (Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'Etat) avait impliqué un mouvement de régionalisation assez puissant, dans le cadre des anciennes Régions. Aujourd'hui, nous disposons du cadre des grandes Régions. Vous le savez mieux que moi : Limoges était à 55 minutes. Aujourd'hui, pour rejoindre Bordeaux, il faut d'abord 2 heures 15 pour rejoindre la rocade et, ensuite, c'est l'aventure. Sous-jacent à cette réorganisation, un renforcement du niveau départemental sera opéré autour du Préfet. Ce point rejoint ce que vous indiquiez précédemment : on ne gère pas une région à 12 départements comme on gérait l'Aquitaine lorsqu'elle en comptait 5. J'ai servi à Agen voilà 10 ans : nous étions à 1 heure 15 de Bordeaux, ce qui changeait considérablement la donne.

Voilà ce que je voulais vous répondre sur ces différents points. J'insiste à nouveau sur le souhait des services de l'Etat de travailler en coordination étroite avec les différentes collectivités locales. Nous souhaitons travailler en gardant à l'esprit, à chaque instant, cette notion de différenciation et d'adaptation des politiques publiques à la réalité du Département et à la réalité des territoires. En effet, la réalité de Brive n'est pas celle de Tulle, qui n'est pas celle de la Haute-Corrèze.

M. LE PRESIDENT – Merci, Monsieur le Sous-Préfet, pardon, Monsieur le Préfet. Je pensais au Sous-Préfet, car il n'est pas présent : il est au 126^{ème}. Merci, Monsieur le Préfet, pour ce travail de collaboration au quotidien. En tout cas, nous avons toujours des relations directes, franches et sérieuses, qui nous permettent d'avancer sur beaucoup de dossiers. C'est important.

Je crois qu'il fallait, avant d'aller déjeuner, que nous finalisions la signature de la convention. Monsieur le Préfet ?

M. LE PREFET – Je souhaitais préciser à l'Assemblée que le Sous-Préfet de Brive est, effectivement, à la passation de commandement au 126^{ème} Régiment, que le Sous-Préfet d'Ussel est à Bordeaux et que le Secrétaire Général est en congé, ce qui est son droit.

M. LE PRESIDENT – Et si le Sous-Préfet n'était pas parti à Bordeaux, Monsieur le Préfet n'en serait pas libéré pour autant. Vous voyez qu'ils sont très occupés. C'est-à-dire qu'à force de réduire les services de l'Etat, il n'y en aura plus un pour chaque mission ! Je plaisante...

Monsieur le Préfet, je vous donne le parapheur, pour que vous signiez.

Merci à vous. Je vous invite en salle Prestige. Merci, Monsieur le Préfet.

La séance est levée.

